



Déclaration de performance extra-financière 2020

Commerçants autrement

Sommaire

Edito	p.3
Notre modèle d'affaires	p.5
Le Groupement U	p.6
Notre identité	
Notre histoire	
Notre organisation	p.7
Nos valeurs de Commerçants autrement	p.7
La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U	p.8
Le périmètre	
Le rôle de U Enseigne La chaîne de valeur	
Le modèle d'affaires	
Nos grands enjeux RSE Risques et opportunités Les 5 piliers de nos engagements RSE	p.14
Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE	
1. Enjeux environnementaux	
2. Enjeux sociaux	
3. Enjeux sociétaux	p.52
Conclusion	p.67
Note méthodologique	
Rapport de l'organisme tiers indépendant	n 68





Plus que jamais, 2020 aura été une année de combat.

Tous les collaborateurs du Groupement U se sont mobilisés et adaptés avec courage et succès pour assurer la continuité de nos approvisionnements avec nos partenaires, en particulier nos fournisseurs, qu'ils soient producteurs, TPE ou PME. En solidarité avec nos interlocuteurs du quotidien, nous avons agi pour continuer à servir nos clients en assurant leur sécurité et celle de nos collaborateurs et pour poursuivre, malgré tout, nos démarches de responsabilité sociétale et environnementale dans ce contexte dégradé.

Notre modèle coopératif permet de répondre aux attentes économiques et sociétales, au plus près des préoccupations de nos clients.

Nous avançons d'ailleurs dans un nouveau contexte : non plus seulement celui de la mesure de la performance économique, mais aussi celui de l'impact de notre activité. Derrière la crise sanitaire, sociale et économique qui nous mobilise, se profile en effet une vague beaucoup plus importante. La nouvelle donne climatique et la crise écologique impliquent nécessairement un développement plus durable, un changement sociétal que nous devons anticiper et auquel nous prenons toute notre part. Il s'agit déjà du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, qui nous apparaîtra encore plus concrètement demain. Il nous pousse chaque jour à ouvrir la voie à une consommation toujours plus responsable, ancrée dans l'ultra-local fondateur de notre Groupement.

Les défis demeurent, notamment celui de l'accès à cette consommation responsable.

Nous avons de longue date travaillé sur le sujet de l'amélioration de l'alimentation, notamment avec le retrait continu des substances controversées de nos produits à la marque U, mais la consommation doit également contribuer à son échelle à la préservation de l'environnement, sur laquelle notre travail a débuté et doit continuer d'aller plus loin.

Commercialiser des produits responsables et accessibles dans des magasins eux aussi responsables et accessibles est notre ambition. C'est pourquoi nous travaillons avec vigueur, et ce rapport le prouve, sur la façon dont nous construisons nos magasins, en respect des sols et en harmonie avec leur environnement, sur la façon dont nous les exploitons, avec le souci de la sobriété et de la performance énergétique, sur la façon dont nous les alimentons, grâce à une logistique toujours plus économe et moins bruyante, et enfin sur la façon avec laquelle nous offrons aux consommateurs la possibilité de les utiliser, que ce soit par des concepts de vrac aboutis, des solutions engagées contre le gaspillage ou encore des initiatives qui donnent très concrètement accès à nos clients à une consommation plus logique. Nous poursuivons en parallèle l'objectif d'une croissance plus inclusive, dont la dimension sociale n'est pas oubliée.

Face à ces défis d'avenir, nous trouverons nos forces dans notre modèle coopératif, dans notre ADN de Commerçants autrement ancrés dans les territoires, dans l'engagement et la force collective de nos Associés et collaborateurs pour une consommation plus responsable. 2020 a été une année d'engagement de tous les instants au service de l'approvisionnement des Français. Elle nous enjoint, pour celles qui suivent, à un optimisme également de combat, résolument engagé et tourné vers les défis qui nous font face.

Dominique Schelcher

Président-Directeur Général de Coopérative U Enseigne





Le Groupement U

NOTRE IDENTITÉ

Système U est un groupement coopératif de commerçants détaillants indépendants, les Associés U, qui ont choisi d'unifier leurs forces au sein de sociétés coopératives de commerçants détaillants tout en poursuivant en toute indépendance le développement de leurs activités.

Un Groupement en évolution

A l'initiative des Associés, notre Groupement n'a cessé d'évoluer : les Associés U ont progressivement souhaité renforcer la cohésion entre les hommes et la convergence des moyens et des organisations en regroupant au fil du temps un certain nombre d'activités au sein d'entités coopératives régionales et nationales.

Cette unification des moyens du Groupement a amené à la constitution de sociétés dédiées à certaines activités en amont des magasins U comme les prestations informatiques (GIE Iris), les marques (GIE U), l'assistance au développement du réseau (Expan U) puis, en 2016, la logistique (U Logistique). Ce mouvement s'est achevé en 2017 avec la création de U Enseigne, société union de coopératives.

Outil opérationnel du Groupement U, l'ensemble U Enseigne assure ainsi de façon désormais unifiée les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service de l'activité des Associés U.

Le réseau U en quelques chiffres

Le Groupement U réunit des commerçants associés exerçant sous différentes enseignes, vocations et formats de magasins. Principales enseignes:









Via une palette de services en ligne proposés par certains magasins, l'enseigne est aussi présente dans le domaine du e-commerce.

Le marché des Hypermarchés et Supermarchés français en 2020

(y compris e commerce)

- > Un marché de 148 Milliards €
- en progression de + 4,9% par rapport à 2019
- la crise sanitaire a perturbé l'ensemble des éléments de la performance des enseignes (restrictions de déplacements, distanciation sociale, fermeture de rayons, perturbation des chaînes d'approvisionnement, tensions sur le pouvoir d'achat...)
- tous les circuits sont en progression, sauf les grands hypermarchés de plus de 7500 m², avec une forte contribution du e-commerce et des magasins entre 1000 et 4500 m²
- le marché des PGC-FLS est la filière la plus contributrice à la croissance du marché. Effet de la crise sanitaire, son dynamisme a été tiré par les volumes (contre la valorisation les années précédentes). Le marché du Textile reste à la baisse.



4ème groupe de distribution alimentaire français à vocation généraliste



Réseau Discount (65 HU / 756 SU)

Réseau Proximité (794 U Express, Utile, Marché U)





de chiffre d'affaires TTC, hors carburant (+8,3% vs 2019)

11,1% de part de marché (+0,3 pt vs 2019)

Au cœur d'une année bouleversée, le Groupement U a vu ses enseignes de proximité et le service drive progresser. En 2020, si une baisse du trafic en magasin (- 10%) a touché un certain nombre de rayons traditionnels, le e-commerce a vu son chiffre d'affaires fortement progresser, pour s'établir à 955 millions d'euros. La proportion du drive réalisé via les sites CoursesU.com des magasins atteint 5,1% du chiffre d'affaires (837 U Drive).

Dans cette crise sans précédent, les magasins U et les 73 000 collaborateurs du Groupement ont réaffirmé leur entière mobilisation pour assurer la continuité de l'approvisionnement. L'activité a supporté au cours de l'année une augmentation de ses coûts d'environ 115 millions d'euros, liée aux moyens supplémentaires mis en œuvre pour adapter les magasins au nouveau contexte sanitaire.

En dépit de ce contexte, les investissements dans les structures de la coopérative se sont portés à 89 millions d'euros en 2020.

NOTRE HISTOIRE



NOTRE ORGANISATION



U est une structure coopérative.

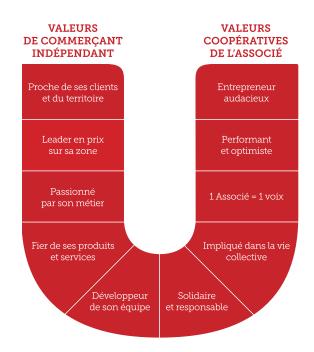
Ce mode d'organisation moderne permet de concilier :

- > la puissance, à travers le regroupement.
- > la proximité, grâce à la nature même des entrepreneurs indépendants.

C'est un mode d'organisation démocratique puisqu'il repose sur un principe d'égalité :

Chaque Associé, quelle que soit la taille de son point de vente, pèse le même poids dans les votes qui décident de la stratégie du Groupement.

NOS VALEURS DE COMMERÇANTS AUTREMENT



NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT : LE « BINÔMAT »

Opérationnellement, la gouvernance du Groupement



s'exerce via un réseau d'instances de travail animées chacune par un « binôme » alliant un Associé impliqué et un collaborateur salarié de l'ensemble U Enseigne

(le « Permanent »), sélectionnés

chacun pour leur savoir-faire respectif, et en charge de décliner et enrichir la stratégie du Groupement dans leur domaine d'expertise au bénéfice de la collectivité.

En effet, l'objet de la coopérative est de mettre en commun des moyens et de développer les compétences au service de l'activité de ses membres. L'organisation particulière de la coopérative implique que l'Associé participe de manière étroite et permanente à la vie de la coopérative.

Exercice clos le 31/12/2020 /7 U ENSEIGNE

La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Outil opérationnel du Groupement U, la coopérative U Enseigne est en charge des prestations au service de l'activité des Associés U concernant :

- > la création, la propriété et la protection de la marque et de ses dérivés
- > les activités de centrale d'achat pour les achats nationaux et régionaux
- > la propriété des stocks de marchandises
- > les services supports au développement commercial des Associés U : marketing, communication, formation, mise en oeuvre du développement du réseau de commerçants, logistique, etc.

La déclaration de performance extra financière porte sur l'ensemble des sociétés suivantes, pour lesquelles la société établit des comptes consolidés :



100%

Entité prestataire logistique du Groupement U, U Logistique (U Log) est en charge de la réception, l'entreposage, la gestion de stock, la préparation de commandes et l'expédition, le ramassage, le groupage, l'accomplissement des formalités en douane et la mise en œuvre des moyens de transport adaptés.



réalise ses différentes missions via

5 établissements

Est (Mulhouse, 68), Nord-Ouest (Caen, 14), Ouest (Carquefou, 44), Siège social (Rungis, 94), Sud (Vendargues, 34)

> et 4 filiales **opérationnelles**





INFO.U a pour objet la mise en place de toutes actions dans le domaine des systèmes informatiques nécessaires à l'activité des points de vente U, notamment la fourniture de services, logiciels et progiciels, la conception et le développement de solutions informatiques, la maintenance, la formation, l'installation, le conseil en organisation dans son domaine d'intervention.



Établissement de paiement

Établissement de paiement, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, U Etablissement de Paiement (UEP) a pour vocation d'acquérir les flux de paiement par carte bancaire réalisés au sein du Groupement U.



Centrale **Export**

Cette société a pour objet d'améliorer, par l'effort commun de ses Associés, commerçants indépendants établis hors de France métropolitaine, les conditions dans lesquelles ceux-ci exercent leur activité commerciale, notamment au regard de leurs particularités économiques, sociales et culturelles.

Dans la suite de la déclaration, cet ensemble est désigné sous la dénomination « U Enseigne ».

Au 31/12/2020, l'ensemble U Enseigne réunit 7700 collaborateurs pour un CA de 12,4 milliards €

LE RÔLE DE U ENSEIGNE AU SEIN DU GROUPEMENT U



UNE COOPÉRATIVE DE COMMERÇANTS INDÉPENDANTS

Vision: Le vrai commerce de proximité est celui qui conduit à une proximité d'attentions, d'intérêts et de valeurs avec ses clients.

Mission: Proposer une alternative aux pratiques traditionnelles de la grande distribution en privilégiant l'humain, le lien local et un système de valeurs plus responsable.

Ambition: Etre le commerçant préféré des Français ancré dans la vie locale.

Valeurs: Le primat de l'humain. L'hyper-proximité. Le sens du collectif. La responsabilité. L'entrepreneuriat.



DES MOYENS MUTUALISÉS AU SERVICE DU COMMERCE U

Mission: Fournir aux Associés du Réseau U des moyens et outils qui permettent à chaque Associé de développer son activité commerciale et d'incarner la vision du commerce à l'enseigne U.

LA CHAÎNE DE VALEUR U ENSEIGNE

Fonctionnellement, U Enseigne assure les missions de Centrale d'enseigne et d'outil logistique au service des magasins U :

Développer les Ressources Humaines

Maîtriser les risques Qualité Sécurité Environnement

Connaître et anticiper les attentes Clients

Construire l'offre de Produits et Services

Modéliser

des concepts de vente

Approvisionner, stocker, livrer

Animer

les clients, communiquer

Contribuer au développement du réseau

Traiter les demandes des Clients

- > Réaliser des études quantitatives et qualitatives
- > Observer et analyser les évolutions de notre environnement
- > Concevoir les produits et services à la Marque U
- > Sélectionner des produits locaux et régionaux
- > Référencer des fournisseurs
- > Référencer des produits et services
- > Concevoir les parcours clients on/off line
- > Modéliser les concepts de vente (magasin et digital)
- > Fournir les magasins en produits et services non marchands
- > Former les équipes Magasins
- > Acheter, vendre
- > Approvisionner les entrepôts
- > Choisir les schémas logistiques
- > Gérer les flux physiques en entrepôts
- > Gérer les flux entrepôts-magasins
- > Construire les animations Clients
- > Créer, produire et diffuser des supports de communication
- > Construire et animer le plan de développement du réseau
- > Accompagner l'Associé dans la création ou le développement de son point de vente
- > Traiter les demandes Clients sur les Produits U
- > Traiter les demandes de SAV

La Coopérative U Enseigne au sein du Groupement U

LE MODÈLE D'AFFAIRES U ENSEIGNE

LES RESSOURCES **QUE NOUS MOBILISONS**

NOS ACTIVITÉS

ENSEIGNE Coopérative

RESSOURCES FINANCIÈRES

- > CA U Enseigne: 12,4 milliards € (vente aux Associés + prestations)
- > Valeur brute des immobilisations U Logistique : 696,7 millions €
- > Capitaux propres U Enseigne : 773,3 millions €

RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES

- > Énergies consommées :
 - 115,7 GWh en électricité et gaz naturel
 - 112 659 litres de fioul lourd
 - 0,753 tonne de gaz réfrigérant

Concourir à la dynamique

Marketing tion référencennent **Fournir** aux Associés du réseau U des moyens et outils qui permettent à chaque Associé de développer son activité commerciale et d'incarner la vision du commerce à l'enseigne U

Contribuer à la transformation

St. O. To Distique/
St. O. O. Distique/
Solide innement
Solide invaison
This de vente Formation des Asi et collaborate durable du monde

Proposer des produits sûrs sains et de qualité



RESSOURCES HUMAINES ET INTELLECTUELLES

> 7 700 collaborateurs

CAPITAL SOCIÉTAL

11,2 milliards €

> 957 Coopérateurs Associés U > 11,2 millions de clients

- > Masse salariale : 437,4 millions €
- > 2.49% de la masse salariale consacrés à la formation
- > 11 marques de Produits U
- > CA Margues U: 22,9% du CA total

Gouvernance











Accompagner

Notre mission

Nos métiers



LA VALEUR CRÉÉE POUR...



LES ASSOCIÉS U

- > Attractivité de l'enseigne et croissance
- > Rentabilité
- > Pérennité



LES CONSOMMATEURS

- > Une offre large, accessible et responsable
- > Un choix éclairé grâce à la transparence et à l'information sur les Produits U
- > Le suivi de l'hygiène, de la qualité et de la sécurité des produits et des magasins



L'ENVIRONNEMENT

- > Un schéma logistique durable
- > La réduction des déchets
- > Des recommandations en matière d'eco-construction des magasins



NOS COLLABORATEURS

- > Un accompagnement des parcours et des compétences
- > La promotion de la diversité
- > La qualité de vie au travail



NOS FOURNISSEURS

- > Une relation commerciale équilibrée et durable
- > Des actions de développement mutuel
- > Un soutien aux actions des filières de production



LA SOCIÉTÉ CIVILE

- > U, acteur de la transformation sociétale
- > Contribution à la dynamique collective

EXEMPLES DE RÉSULTATS 2020

- > U au Top 3 des enseignes alimentaires préférées des Français
- > 11,1% de part de marché (+0,3 point)
- > 14 nouveaux points de vente



- > CA marques Produits U: +6,1%
- > 81,8% de Produits U PGC porteurs d'un bénéfice sociétal
- > 100% des magasins audités Hygiène-Qualité et accompagnés (France et DOM)



- > Emissions GES 225 580 T.eq.CO2 (non comparable 2019)
- > 8 filières de valorisation des déchets logistiques et magasins
- > 78 installations photovoltaïques réalisées ou en cours de réalisation



- > 59% de l'effectif formé dans l'année
- > 730 embauches en CDI dont 48% de moins de 30 ans
- > 4,8% des collaboratrices et 6,7% des collaborateurs ont bénéficié d'une évolution professionnelle



- > 2 135 Produits U issus de matières premières agricoles françaises
- > Plus de 5 950 Produits U issus d'entreprises de France
- > 77% de PME parmi nos fournisseurs français de produits
- > 34 démarches produits « Le meilleur du Local »
- > 4 056 producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux



- > 7 500 clients membres de la communauté Ateliers U, consultés sur l'amélioration des produits, services et magasins U
- > U engagé dans le lancement d'initiatives sociétales telles que le Manifeste sur l'origine des produits, le Pacte National sur les emballages Plastiques ou l'étiquetage du Bien Etre Animal



Exercice clos le 31/12/2020 /11





Nos grands enjeux RSE

Risques et opportunités

Les 5 piliers de nos engagements RSE

Risques et opportunités

En 2018, la direction Qualité Sécurité Sociétal et Environnement de U Enseigne a animé des groupes de travail et des consultations réunissant des représentants internes, managers et directeurs, de nos grands domaines d'activités, avec l'objectif d'identifier et évaluer les risques et opportunités RSE associés à notre modèle d'affaires.

Plus d'une quarantaine de risques sociaux, environnementaux et sociétaux ont été évalués au prisme notre modèle d'affaires:

- > la liste des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017
- > la liste des thématiques du II. de l'article 2 du décret d'application Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017
- > complétées des éventuelles dispositions légales et réglementaires applicables à notre

société

En nous appuyant sur la norme ISO 26000, ces travaux ont permis d'établir une cartographie des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires, évalués et hiérarchisés selon leur gravité et leur vraisemblance.

Cette cartographie a été ré-examinée chaque année. Pour 2020, une attention particulière a été portée à l'appréciation des risques d'ordre sanitaire ou de sûreté. Cette cartographie met en exerque une dizaine de risques extrafinanciers significatifs; ils constituent autant d'engagements RSE dans lesquels U Enseigne adresse des politiques spécifiques de maîtrise des risques.

Par ailleurs, en 2020 a été réalisée une cartographie des risques potentiels générés par les Produits U sur les droits humains, la santé et l'environnement en s'appuyant sur les politiques mises en œuvre ces dernières années. Cette démarche a mené à la création de groupes de travail qui ont permis d'élaborer des process et actions permettant de répondre aux risques identifiés. Cette démarche est expliquée plus en détails dans notre plan de vigilance.

Domaines de risques significatifs Intitulé et description du risque

Déchets

Production de déchets inutiles

- Impact économique lié à la disponibilité des matières premières
- Gaspillage des ressources
- Contribution au dérèglement climatique
- Atteinte à la biodiversité
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Emission de GES et consommation d'énergie

Accroissement du réchauffement climatique

- Impact économique du coût et de la disponibilité de l'énergie pour nos activités
- Aggravation du dérèglement climatique
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Atteinte à la biodiversité

- Mise en danger de nos approvisionnements en matières premières agricoles (disponibilité, coût)
- Menaces sur la qualité des produits alimentaires et la santé des consommateurs
- Surexploitation des ressources et des territoires
- Aggravation du dérèglement climatique

Bien-être animal

Détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage

- Souffrance animale dans son environnement d'élevage
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Engagement dans le projet collectif : cohésion et inclusion

Affaiblissement du collectif

- Perte d'envie de contribuer au projet d'entreprise, impact sur la performance
- Érosion de la culture d'entreprise
- Inégalité des chances pour les individus

Parcours professionnels

Perte de vitalité du corps social de l'entreprise

- Difficulté à attirer, conserver et développer les talents nécessaires
- pour mettre en oeuvre notre stratégie
- Déficit d'employabilité des collaborateurs

Qualité de vie au travail

Détérioration des conditions de vie au travail

- Risque d'absentéisme, impact sur la performance, impact sur le bien-être des collaborateurs
- Manque d'attractivité de l'entreprise

Dynamique des territoires

Perte de dynamique des territoires

- Appauvrissement des territoires sur lesquels l'enseigne ancre son activité (emploi, pouvoir d'achat, dynamique d'investissement)
- Menaces sur la pérennité économique de nos partenaires d'affaires (filières de production agricole et industriels français)

 • Incohérence avec les valeurs fondatrices de la Coopérative
- Atteinte à l'acceptabilité de notre activité par nos parties-prenantes

Impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs et sous-traitants

Dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via la chaine d'approvisionnement

- Atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment les droits au travail
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne

Marketing responsable

Développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources

- Perte de confiance de nos parties-prenantes dans la réalité des engagements de l'enseigne
- Perte de clientèle vs attentes sociétales en matière de développement durable
- Mise en danger de la réputation de l'enseigne
- Ralentissement des transformations sociétales nécessaires à un développement durable

Sécurité et santé des consommateurs

Mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs

- Ethique, coût moral et humain
- Atteinte à la réputation de l'enseigne
- Impacts financiers (sanctions, perte de CA et de fidélité (insatisfaction Client), coût de gestion de crise, assurances...)
- Atteinte à la sécurité des consommateurs

Les 5 piliers de nos engagements RSE

Engagements et objectifs associés

p 19 Réduire et valoriser les déchets • Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables • Favoriser les boucles d'économie circulaire • Agir pour réduire le gaspillage Réduire les émissions de GES et améliorer l'efficacité énergétique • Réduire l'impact climatique du transport des marchandises • Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses p 29 de la biodiversité • Soutenir les démarches d'agro-écologie • Préserver les ressources Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal · Améliorer les conditions de vie, de transport et d'abattage des animaux d'élevage Accompagner les changements et promouvoir la diversité p 39 Lutter contre la discrimination à l'embauche • Intégrer les Jeunes • Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes Accueillir le Handicap Faciliter les parcours professionnels p 43 Attirer les talents • Adapter et développer les compétences Fidéliser les talents p 47 Améliorer la qualité de vie au travail • Mettre en oeuvre une organisation du travail efficace et facilitante • Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle • Veiller à la santé et à la sécurité au travail Etre acteur de la dynamique des territoires p 53 Privilégier l'origine France • Être aux côtés des PME • Accompagner les filières agricoles et d'élevage p 58 Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement • Co-construire des plans de progrès avec nos fournisseurs • Veiller aux conditions sociales de production • Sensibiliser nos fournisseurs à leurs responsabilités sociétales et environnementales Accompagner nos clients vers une consommation durable p 60 Proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux • Eclairer le consommateur dans ses choix Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé p 62

• Assurer la sécurité des consommateurs

• Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

De cette évaluation des risques et opportunités extra-financiers liés à notre modèle d'affaires se dégagent cinq grands piliers d'engagements RSE, fondateurs de notre vision.



Proposer des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous

- > Assurer la sécurité des consommateurs
- > Assurer la qualité et la sûreté des produits
- > Veiller à l'équilibre nutritionnel
- > Retirer les substances controversées des Produits U



Contribuer à la transformation durable du monde agricole

- Accompagner les filières agricoles et d'élevage vers une transformation plus durable
- Respecter la biodiversité et le bien-être animal
- > Préserver les ressources



Promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous

- > Réduire les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire
- > Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Accompagner nos clients vers une consommation durable
- Encourager les démarches RSE des fournisseurs



Accompagner les talents

- > Promouvoir la diversité
- > Faciliter les parcours professionnels
- > Améliorer la qualité de vie au travail



Concourir à la dynamique des territoires

- > Privilégier l'origine France
- > Soutenir le tissu local de proximité
- > Accompagner les filières agricoles et d'élevage
- > Etre aux côtés des PME



Exercice clos le 31/12/2019 /15





Les politiques menées au regard de nos grands enjeux RSE

- 1. Enjeux environnementaux
- 2. Enjeux sociaux
- 3. Enjeux sociétaux



1. Enjeux environnementaux

Réduire et valoriser les déchets

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la performance énergétique

Soutenir les pratiques agricoles et d'élevage respectueuses de la biodiversité

Soutenir les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal

RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Parce que notre enseigne met sur le marché chaque année plus de 2 milliards de produits du quotidien à la marque U, nous agissons pour mieux produire et mieux gérer les déchets liés à notre activité. Convaincus que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous visons en priorité à minimiser notre production de déchets - alimentaires et non alimentaires - et, pour les déchets inévitables, à favoriser leur valorisation.

Afin de répondre au risque de production des déchets inutiles, notre engagement à réduire et valoriser les déchets se décline en 3 objectifs :

- Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables
- Favoriser les boucles d'économie circulaire
- Agir pour réduire le gaspillage

Concevoir une offre et des modes de vente qui minimisent la production de déchets non valorisables

NOTRE POLITIQUE

Nous nous engageons sur plusieurs plans:

> Eco-concevoir nos produits et emballages

Depuis plus de 10 ans, en collaboration avec ses fournisseurs, notre enseigne s'est engagée dans une conception plus économe de ses produits et emballages. Nous agissons ainsi à plusieurs niveaux :

 Réduire les quantités de matières utilisées dans nos emballages. Tous nos Produits U à forte consommation d'emballage font l'objet depuis plusieurs années de plans d'actions visant à simplifier et limiter le poids et la taille de leur emballage, à éviter les suremballages et sous-emballages ou à développer des alternatives rechargeables ou réutilisables. Ces contraintes sont des incontournables de nos cahiers des charges Produits U. C'est dans cette logique que s'inscrivent le développement de notre offre Vrac ou de produits et emballages ré-employables. Réduire l'utilisation de matières

nos produits et emballages.
A cette fin, nous recherchons des solutions de substitution par des matières premières recyclées ou renouvelables : recours à du bois et/ou dérivés de bois issus en priorité de recyclage, sinon issus de forêts gérées durablement (voir également notre politique de lutte contre la déforestation en page 31), incorporation de plastiques recyclés.

premières dans la fabrication de

 Améliorer la recyclabilité de nos emballages et faire de nos déchets résiduels de nouvelles ressources.

Nous nous sommes engagés depuis plusieurs années à augmenter la part des emballages de nos Produits U compatibles avec les filières de valorisation matières des collectivités locales tout en veillant à anticiper leurs évolutions. U Enseigne privilégie les matériaux recyclables et l'absence de perturbateur de tri dans les emballages des produits à la marque U. Nous travaillons également à réduire l'usage de plastiques non recyclables tels que le PVC.

Cette politique en trois points s'applique prioritairement au bois et dérivés de bois (papier, carton) et aux plastiques. Après avoir engagé nos efforts depuis plusieurs années sur le bois et ses dérivés, notre priorité est de continuer à réduire notre utilisation de plastiques. Si du fait de ses propriétés spécifiques, le plastique reste encore incontournable dans notre activité, nous avons le devoir de chercher à réduire son utilisation eu égard à ses multiples impacts environnementaux.

Nous sommes convaincus qu'une approche collective volontariste de l'ensemble des acteurs économiques est indispensable pour concevoir des solutions efficaces, économiquement viables, et pour faire évoluer les pratiques autour du plastique.

Nous participons à différents groupes de travail ou échanges avec nos partenaires publics et privés et nos fournisseurs.

U Enseigne a ainsi pris une part active à la construction du Pacte National sur les emballages plastiques qu'elle a signé en février 2019 aux côtés des Pouvoirs publics, d'ONG et d'une dizaine d'industriels de l'agroalimentaire et distributeurs.



Exercice clos le 31/12/2020 /19

Via des objectifs publics, nous nous engageons solidairement avec les signataires du Pacte en particulier à :

- éliminer les emballages en plastique problématiques ou inutiles* d'ici 2025
- atteindre collectivement
 60% d'emballages plastiques
 effectivement recyclés d'ici 2022
- incorporer en moyenne 30% de matières plastiques recyclées dans les emballages d'ici 2025
- éco-concevoir les emballages pour les rendre 100% réutilisables ou recyclables d'ici 2025

Pour atteindre ces objectifs, en ligne avec les engagements du Pacte, U Enseigne s'investit dans la recherche de solutions innovantes, notamment dans le but de réduire les plastiques à usage unique employés dans les emballages et de faciliter la mise en place de boucles d'économie circulaire.

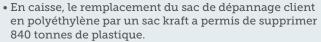
Ce dernier point fait l'objet d'une politique spécifique développée plus loin.

*notamment : emballage non recyclable ou perturbant le recyclage, ou non réemployable, ou évitable, ou posant un risque pour l'homme, la santé ou l'environnement.



ACTIONS MENÉES EN 2020

- En 2020, U Enseigne a continué à agir sur l'ensemble de ses gammes de Produits U pour supprimer les plastiques, augmenter la part de recyclé dans les produits et emballages et améliorer leur recyclabilité. Pour illustrer ce travail de fond permanent, citons (les chiffres sont extrapolés en année pleine):
- > Suppression/Réduction de plastiques



- La coque plastique d'emballage des ampoules U a été supprimée au profit d'un boitage carton certifié FSC (30 tonnes de plastiques économisées).
- U Enseigne a retravaillé sa gamme de connectique U pour améliorer sa durabilité et supprimer le plastique de ses emballages. L'emballage plastique de plus de 100 Produits U a été remplacé par un emballage carton FSC qui permettra de supprimer 19 tonnes de plastique par an. Cette nouvelle gamme sera commercialisée dès janvier 2021.
- > Utilisation de recyclé



- Le corps des feutres de coloriage U est composé à 95% de matière recyclée issue de briques alimentaires usagées. Cette gamme contribue à économiser 6,5 tonnes de matière vierge.
- Les bouteilles de jus de fruits U intègrent 50% de PET recyclé, soit une économie de 15 tonnes de matière vierge.
- > Recyclabilité
- Le changement d'emballage de 14 références de Produits U surgelés de consommation courante a permis d'améliorer leur recyclabilité (24 tonnes d'emballages concernés).



- La totalité de la gamme de recharges d'adoucissants U a adopté le format d'emballage sachet « doypack » en remplacement des berlingots PVC: outre l'économie de plastique (moins 56%), de transport, de cartons d'emballage, cette modification permet d'éliminer le PVC, plastique non recyclable, à hauteur de 10,4 tonnes.
- Le papier a remplacé le plastique pour l'ensemble des sachets des 12 références de thés et infusions U Bio (6,8 tonnes de plastique supprimé). U est la 1ère marque distributeur à proposer des sachets de thé ou infusions en papier.
- R&D: Depuis juin 2019, pour mettre en œuvre les objectifs du Pacte,
 U Enseigne et Carrefour ont uni leurs efforts dans la recherche
 d'innovations visant à remplacer le plastique à usage unique dans les emballages. U Enseigne a renouvelé son investissement R&D en 2020, avec des tests prévus en 2021.



- Dans ses établissements, dans la lignée de la réduction de l'utilisation de consommables à usage unique (gobelets, bouteilles...) et de l'amélioration de la gestion des déchets menées ces dernières années, U Enseigne a achevé la mise en place de la collecte différenciée des déchets avec l'équipement de son site de Rungis.

> Prolonger la durée de vie de nos produits

Nous portons au maximum l'allongement des DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité minimale) de nos produits alimentaires U et nous nous engageons à améliorer la bonne compréhension de ces informations

par le consommateur (voir notre politique « Agir pour réduire le gaspillage »).

Pour l'équipement de la maison, U Enseigne invite les magasins à proposer un service d'extension de garantie à 5 ans pour l'achat de produits GEM (Froid, Cuisson, Lavage) et TV. Grâce à un service SAV simple et accessible partout en France, nous facilitons la réparation des appareils électriques; les diagnostics SAV réalisés par nos techniciens experts contribuent à limiter les mises au rebut superflues (repérage de fausses pannes, par exemple).

Un service de mise à disposition de pièces détachées est également proposé par un nombre croissant de magasins U.

ACTIONS MENÉES EN 2020



La gamme de connectique U (kit de charge smartphone, batterie de secours, câbles...) a été retravaillée pour améliorer la solidité des accessoires d'usage les plus intensifs : cette gamme de plus de 100 Produits U commercialisée à partir de janvier 2021 sera commercialement garantie 10 ans.

> Développer notre offre de produits ré employables et les modes de vente en vrac

U Enseigne poursuit le développement d'emballages rechargeables, notamment pour les Produits U de Droguerie-Hygiène et compte développer l'offre de Produits U réutilisables (tels que les films de conservation, les solutions lavables en hygiène bébé, hygiène féminine ou incontinence....).

Pour réduire les emballages et répondre aux attentes d'une partie de nos clients, nous testons et proposons aux points de vente U des modes de vente en vrac dans une variété croissante de catégories de produits.

Dans le cadre du nouvel univers Epicerie proposé aux magasins depuis 2019, U Enseigne a renforcé son offre de produits en vrac. Celle-ci réunit à date une soixantaine de références à la marque U Bio dans cinq familles de produits. Un module de vente en vrac de café est également proposé aux magasins.

Dès 2019, U Enseigne a également mis à disposition des magasins U un kit de communication Client et un guide de bonnes pratiques en magasin pour

faciliter l'utilisation des contenants apportés par les clients dans les rayons frais à la coupe (Boucherie, Charcuterie, Fromage...). Des sacs réutilisables U en coton 100% bio sont également référencés pour la vente des fruits et légumes et des produits d'épicerie en vrac.

Hors rayons alimentaires, U Enseigne a mis à disposition des magasins U depuis 2017 un concept de vente de produits de maquillage

de toutes marques vendus sans

U Enseigne propose également aux magasins la vente en vrac de produits de papeterie-écriture depuis la rentrée scolaire 2019.

Nous continuons à travailler à intégrer la vente en vrac dans de nouvelles catégories de produits, telles que les Liquides, la Droguerie ou l'Hygiène.

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Depuis la rentrée scolaire 2019, U Enseigne déploie la vente à l'unité sans emballage de produits de papeterie-écriture U. Quelque 110 références sont désormais concernées, dont plus de 60% remplacent des références précédemment vendues sous blister. L'objectif est de déployer cette proposition à l'ensemble du réseau à partir de 2021. En année pleine, c'est un enjeu de 12 tonnes d'emballages économisées (cartons et plastiques).



- U Enseigne a développé le Bar à Encres, un nouveau service qui permet aux clients de recharger en magasin leurs cartouches d'impression d'origine vides. Cette nouvelle solution, testée en 2020, sera proposée aux magasins U dès 2021.
- U Enseigne a testé avec un groupe de magasins la vente en vrac de produits pour animaux. Une douzaine de références de friandises pour chiens et chats seront ainsi accessibles à partir du 1er semestre 2021.

RÉSULTATS & INDICATEURS

de plastiques recyclés intégrés dans nos emballages (objectif : 30% en 2025)

23%

de plastiques problématiques et inutiles restant à supprimer de nos emballages*

28%

+2% de pièces détachées commandées

rapporté au volume de matières plastiques mis sur le marché dans l'année ' GEM : Gros électroménager *** PEM : Petit et moyen électroménager, informatique, imprimantes, image & son, consoles de jeux, téléphonie & objets connectés et accessoires s'y rapportant

Favoriser les boucles d'économie circulaire

NOTRE POLITIQUE

Comme décrit précédemment, U Enseigne vise en premier lieu à prévenir la production de déchets liés à son activité. Pour les déchets résiduels, nous ambitionnons de revaloriser la matière de tous les déchets de nos magasins et entrepôts logistiques par l'intermédiaire d'utilisateurs locaux ou français, idéalement eux-mêmes fournisseurs de produits pour les magasins U.

A cette fin, nous menons des projets conjointement avec les industriels fournisseurs de produits U et leurs emballeurs.

Depuis 2008, U Log a mis en place une activité dédiée, U Eco Raison, qui traite les déchets recyclables de ses entrepôts et des magasins U en métropole, qu'il collecte, trie et revalorise.

A date, huit matières sont concernées : cartons, papiers, plastiques souples, plastique dur, palettes bois, polystyrène, aluminium et cintres plastiques. Elles sont soit massifiées dans l'un de nos quatre centres de traitement en France, soit revendues directement à des industriels spécialisés dans chaque type de matière, et prioritairement à des industriels fournisseurs de l'enseigne U susceptibles de les incorporer à nos produits et emballages. L'objectif est d'assurer un même niveau de service pour les magasins métropolitains et de continuer à développer les matières récupérées.

Depuis la mise en place de U Eco Raison, U Enseigne et U Log accompagnent les magasins U dans la mise en place de bonnes pratiques de gestion et de tri de leurs déchets afin d'en maximiser la valorisation. Suite à un audit mené en 2018, U Enseigne recommande de nouvelles organisations d'optimisation du tri en point de vente : sensibilisation renouvelée des collaborateurs magasins aux consignes de tri, optimisation de l'équipement matériel et de l'organisation en magasin, identification des leviers d'amélioration par un diagnostic in situ.

Nous élargissons notre démarche d'économie circulaire aux déchets de nos clients. Nous développons ainsi depuis 2017 la collecte et le recyclage des bouteilles en plastique PET des clients pour orienter de façon privilégiée la matière collectée dans la fabrication des emballages des Produits U.

Les expérimentations menées en partenariat avec l'éco-organisme CITEO nous ont permis de mûrir notre approche pour pouvoir proposer aux magasins et aux clients des équipements de collecte performants et pour construire des boucles d'économie circulaire fermées efficaces avec nos fournisseurs

ACTIONS MENÉES EN 2020





Depuis mai 2019, une part des films plastiques souples PE collectés dans nos entrepôts est réutilisée pour la fabrication de l'emballage de notre gamme de Terreau U. Cette démarche collaborative menée avec nos fournisseurs industriels et leurs emballeurs a été étendue en 2020 sur les films d'emballage de nos essuie-tout et papiers-toilette U. Ces deux actions contribuent à économiser 147 tonnes de plastique vierge. La réutilisation des films plastiques souples collectés par U Eco Raison dans la fabrication des sacs poubelles U permet pour sa part d'économiser 620 tonnes annuelles de matière vierge. Des études exploratoires ont été poursuivies en 2020 sur d'autres catégories de produits en vue de mises sur le marché en 2021.



 - U Eco Raison collecte depuis 2018 les cintres livrés avec nos Produits U textiles. En 2019, U Enseigne a travaillé à une meilleure recyclabilité de ces cintres : depuis la collection Printemps-Eté 2020, nous utilisons des cintres monomatière (polypropylène) plus faciles à recycler.



- En partenariat avec l'éco-organisme CITEO, U Enseigne a achevé ses expérimentations en matière de collecte et de recyclage des bouteilles en plastiques PET auprès de ses clients et propose désormais aux magasins U des bornes de collecte (RVM - Reverse Vending Machines). Elles permettent aux consommateurs de déposer leurs bouteilles plastiques pour recyclage en échange de bons d'achat ou de dons à des associations financés par le magasin. 19 magasins U disposent de bornes de collecte. 253 tonnes de PET ont ainsi été valorisées et 36 k€ de bons d'achat ont été financés par les magasins équipés. Ce déploiement est appelé à se poursuivre dans les années à venir. En parallèle de l'équipement des magasins, U Enseigne a travaillé avec ses partenaires et fournisseurs pour s'assurer que la matière collectée est compatible avec leurs process industriels. Nous visons à terme à couvrir les besoins en PET de notre principal fabricant de jus de fruits à la marque U dont les bouteilles contiennent jusqu'à 50% de recyclé.



- Dès août 2020, U Enseigne a permis à ses clients de recycler leurs masques de protection sanitaire (tissus et jetables). Les masques sont collectés, lavés, triés puis recyclés en circuit court pour les transformer en matériau de construction. A fin 2020, cette solution, née de la collaboration avec une startup spécialisée régionale, a pu être expérimentée dans 38 magasins U pilotes et sur l'établissement U Enseigne de Rungis. Cette initiative, relayée via les réseaux sociaux à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets 2020, a permis de collecter et retraiter plus de 46 000 masques et est appelée à s'élargir nationalement début 2021.



115 569 tonnes

de matières valorisées par U Eco Raison origine entrepôts et magasins, hors déchets Clients

+9% vs 2019

70%

des films plastiques souples d'emballage de nos palettes logistiques valorisés dans l'emballage des Produits U

vs 29% en 2019

35 698 € de bons d'achat financés par

de bons d'achat financés pa les magasins U pilotes pour encourager le recyclage de bouteilles PET par les consommateurs

254 tonnes

de plastique PET collectées auprès de nos clients via des points de collecte en magasins

Agir pour réduire le gaspillage

NOTRE POLITIQUE

En tant que distributeur à majorité alimentaire, U contribue à l'objectif de diminuer par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici à 2025 et est ainsi signataire depuis 2013 du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans notre structure coopérative, la réduction du gaspillage alimentaire repose essentiellement sur les actions réalisées en magasins. Depuis 2014, un guide opérationnel réalisé par U Enseigne met à leur disposition l'information et les conseils nécessaires à la mise en place d'actions anti gaspillage et recense les bonnes pratiques ayant fait leurs preuves au sein du réseau.

Pour réduire leur volume de biodéchets, les magasins U sont invités à agir sur différents leviers :

- sensibiliser leurs collaborateurs au gaspillage
- optimiser la gestion des rayons concernés
- améliorer l'écoulement des produits menacés de gaspillage (par exemple via des réductions de prix de vente sur des produits invendus à courte date de consommation)
- orienter en dernier ressort les produits vers le don

Pour faciliter les opérations de dons alimentaires des magasins U à des associations caritatives, une convention de partenariat a été passée avec la Banque Alimentaire. Les magasins sont également orientés vers les antennes locales des 12 associations caritatives d'envergure nationale habilitées par le Gouvernement à distribuer de l'aide alimentaire. Depuis janvier 2018, ce dispositif est régulièrement complété par des accords de U Enseigne avec de nouveaux intermédiaires facilitateurs de dons tels que Phénix, Comerso et, depuis avril 2020, U est partenaire d'une initiative multi acteurs: la Plateforme Solidarité Association mise en place à l'occasion de la crise sanitaire.





En parallèle de ces recommandations magasins, nous veillons à informer, aider et inciter nos clients à réduire leurs déchets et à les valoriser. La mauvaise compréhension des consommateurs concernant les délais de consommation des produits alimentaires est à l'origine de 20% du gaspillage alimentaire dans les foyers français. U Enseigne s'est associée en 2020 au Pacte sur les Dates de Consommation aux côtés de l'Etat et d'une cinquantaine d'acteurs de la filière alimentaire. Cet engagement s'inscrit dans la lignée du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et vise plus particulièrement à contribuer à une évolution des comportements consommateurs par une meilleure information et compréhension des différents types de dates.

RÉSULTATS & INDICATEURS 24,3 millions € de dons à des associations caritatives réalisés par les magasins U déclarants + 17% vs 2019 84%

2 561 tonnes

de déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, lampes et cartouches d'encre usagées collectées auprès de nos clients

+ 5% vs 2019

83,7 millions €

de demarque dépenses par les magasins U qui pratiquent des réductions de prix sur les produits à DLC courte

4,3 millions €

de dons réalisés par U Enseigne (en produits alimentaires

+ 24% vs 2019

dont 87% de dons alimentaires

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Actions menées auprès des magasins



- Depuis fin 2020, une solution de gestion des dates de consommation est intégrée aux outils de gestion proposés aux magasins pour leurs rayons frais en libre-service. Les employés de rayons sont automatiquement alertés lorsqu'un produit frais atteint sa date limite de commercialisation et ils peuvent en accélérer la vente ou les orienter vers le don.



- Dès avril 2020, U Enseigne s'est associée à la mise en place de la Plateforme Solidarité Association. En facilitant la mise en relation des associations de dons et les entreprises (enseignes de distribution, industriels, transporteurs, logisticiens) avec le concours de COMERSO, celle-ci fluidifie la chaîne d'acheminement des dons alimentaires et non alimentaires de première nécessité jusqu'aux bénéficiaires. Cette solution complète le dispositif de dons proposés aux entrepôts U Log et aux magasins U. Plus de 450 000 équivalents repas - tous acteurs confondus - ont ainsi été distribués aux associations via ce dispositif en 2020.
- Pour accompagner les magasins U dans leur démarche antigaspillage, U Enseigne les a sensibilisés au recours à l'application Too Good To Go qui permet aux consommateurs d'acquérir à prix réduit des paniers surprise composés d'invendus du jour qui n'ont pas pu être donnés.

A fin 2020, 201 magasins U étaient partenaires du réseau Too Good To Go; près de 253 000 paniers à prix réduit ont ainsi pu être délivrés.

> Actions de sensibilisation menées auprès de nos clients



- En janvier 2020, signature du Pacte sur les Dates de Consommation: lancée à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire le 16 octobre 2020, une communication nationale sur la distinction des différents types de dates de consommation et leurs incidences sur la qualité des produits a été déployée dans le réseau U.



- En l'absence de « dispositif harmonisé de règles de tri » à l'échelle nationale concernant les petits déchets d'emballages ménagers en aluminium, la mise en place de bacs de collecte de capsules aluminium a été proposée en collaboration avec le consortium ARCA (Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) à 130 magasins U, là où les collectivités ne sont pas équipées de solutions de tri adaptées.
- Depuis la rentrée des classes 2019, U Enseigne propose la vente en vrac d'articles de papeterie-écriture afin de permettre au consommateur d'adapter la quantité achetée au plus près de ses besoins.
- Avec les magasins U volontaires, U Enseigne a reconduit en 2020 ses opérations de collecte de Textiles et Cartables usagés auprès de ses clients Carte U.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Atténuer le risque d'accroissement du réchauffement climatique est un objectif de U Enseigne à deux titres :

- réduire l'impact climatique du transport de marchandises, lequel est délégué à quelque 450 prestataires de transport sur le territoire et représente plus de 90% des émissions de GES U Enseigne liées à l'activité de distribution vers et depuis les points de vente.
- encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques à travers notre rôle de recommandation et d'orientation auprès des Associés du Groupement.

Sur ces deux axes, sur lesquels elle n'opère pas directement, U Enseigne souhaite impulser de meilleures pratiques.

Réduire l'impact climatique du transport des marchandises

NOTRE POLITIQUE

U Log s'est engagée dès 2010 dans l'optimisation de sa chaîne logistique avec l'objectif de réduire les émissions de GES par volume transporté. Initialement suivie par colis livré en magasin, cette politique est désormais plus précisément pilotée par mètre-cube transporté, indicateur plus représentatif des efforts réalisés.

Notre politique porte sur :

- l'optimisation des distances parcourues
- l'amélioration du taux de remplissage des camions
- la recherche de technologies de motorisation à moindre impact environnemental

Après avoir porté son action sur l'optimisation des tournées vers les magasins et sur un meilleur chargement des camions via des équipements type remorques semi à barres permettant de charger deux niveaux de palettes, U Log continue à optimiser les trajets-retours des magasins vers ses entrepôts.



Ceux-ci permettent d'ores et déjà le retour régulier sur entrepôt des emballages magasins pour valorisation par U Eco Raison. La mise en place de synergies de moyens entre sites proches (entrepôts Sec/entrepôts Frais) contribue également depuis 2019 à la politique de réduction des kilomètres parcourus à vide. Un des objectifs majeurs de U Log est de poursuivre le développement du frêt réalisé pour le compte des fournisseurs de U Enseigne : U Log profite ainsi des trajets-retours de la flotte en provenance des magasins vers ses entrepôts pour procéder à des enlèvements de marchandises auprès de fournisseurs à proximité, ce qui évite les retours à vide de camions.

Second axe de la politique de U Log: faire évoluer les véhicules vers des technologies à moindre impact environnemental. Les transporteurs sont contractuellement incités à moderniser leur parc routier au profit de motorisations plus économes (norme Eurotech 6 à date) ou à énergie alternative (gaz, biocarburants...).

Cette exigence s'accompagne d'une contractualisation pluriannuelle à même de faciliter les investissements de nos prestataires. U Log déploie le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) avec l'objectif d'atteindre 140 véhicules à fin 2021 et s'investit activement auprès des collectivités locales et des fournisseurs de gaz dans la création de stations gaz dans l'ensemble des territoires afin de soutenir le déploiement à grande échelle du GNV

En parallèle, U Log recherche en collaboration avec ses partenaires transporteurs des technologies alternatives à horizon 2025 telles que l'usage de biocarburants, d'azote, l'hybride hydrogène/électrique...

La Loi Orientation des Mobilités (LOM) impose des règles de circulation plus strictes pour les poids lourds dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.



Afin d'approvisionner les magasins U des grandes métropoles se situant à plus de 100 km de nos entrepôts, U Log déploie des Plateformes de Distribution Urbaines (PDU) qui permettent de regrouper les flux en provenance des entrepôts régionaux et de les répartir ensuite vers les magasins U de l'agglomération via des petits porteurs à gaz GNC multitempérature (Gaz Naturel Comprimé). Outre un moindre impact CO2, cette optimisation des flux bénéficie à la réduction des pollutions sonores et à la décongestion du trafic en zones urbaines en regroupant différentes catégories de produits (frais, ambiant, surgelés) dans un seul véhicule de livraison multi-température.

Exercice clos le 31/12/2020 /25 U ENSEIGNE

A fin 2020, deux Plateformes de Distribution Urbaines sont en exploitation à Alfortville et Nice, et deux nouveaux projets sont engagés pour 2021 sur Lille et Lyon.

Fidèle à sa vocation d'enseigne des territoires et convaincue de l'efficacité des synergies locales, U Enseigne souhaite également être partenaire des grandes agglomérations qui s'engagent dans un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Des partenariats sont activés avec Montpellier Méditerranée Métropole et avec Rennes Métropole depuis 2018 et avec la région Grand Est depuis 2020. Une expérimentation est lancée depuis mai 2019 avec la ville de Nantes concernant des plages horaires aménagées pour les livraisons urbaines ; un bilan en sera établi courant 2021.

Outre les hénéfices attendus en termes de réduction d'émissions de GES, cette politique contribue également à la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

ACTIONS MENÉES EN 2020

- Les moyens de transport utilisés par nos prestataires ont continué à évoluer vers des technologies diesel à moindre impact environnemental: 95% des tracteurs et porteurs routiers sont à la norme Euro tech 6 (vs 70% en 2018) et 5% sont des moyens au Gaz, tant pour les activités amont que pour les livraisons aux points de vente.
- Afin de répondre aux réglementations ZFE (Zone à Faible Emission) et être acteur de notre RSE, U Log intensifie le déploiement de sa flotte de camions à énergies alternatives au diesel :



DINAM(SE

- la technologie GNV se déploie pour la desserte des zones urbaines et péri-urbaines. Le parc de véhicules GNV de nos transporteurs compte 23 unités à fin 2020. Le déploiement de ce parc requiert un meilleur maillage des stations gaz routières sur les territoires, déploiement auquel U Log participe activement en concertation avec les collectivités locales et les fournisseurs de gaz. Trois plateformes gaz sont déployées à fin 2020.
- grâce aux travaux menés avec ses partenaires transporteurs, U Log a mis en œuvre des expérimentations sur des technologies moins émissives (Semi-remorques réfrigérés au gaz cryogénisé sur le site de Fontenay le Comte et Biocarburant diester sur le site de Nantes Atlantique).
- via la convention signée en février 2020 entre Système U et la Région Grand Est, U Log s'est engagée à participer au projet "DINAMHySE" dont l'objectif est d'accompagner le développement d'une filière industrielle hydrogène au sein de la région Grand Est et de généraliser le recours à l'hydrogène dans le transport de marchandises.
- Pour concrétiser ses objectifs, U Log s'est engagée en octobre 2020 dans le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) et dans son dispositif FRET 21, avec un objectif de réduction de 6% des émissions de GES liées au transport d'ici 2022, notamment via le recours aux énergies alternatives et la réduction des kilomètres à vide.



- Une nouvelle Plateforme de Distribution Urbaine (PDU) est entrée en exploitation en mars 2020 pour la desserte d'une trentaine de magasins U parisiens. Depuis décembre 2020, une seconde PDU permet de desservir les magasins U niçois ; en l'absence de station gaz à proximité, le transport de celle-ci est pour l'instant opéré par bio-carburant.
- U Log a initié en février 2020 les premières relations en frêt multimodal (rail, fluvial) avec la volonté d'amplifier ce développement en 2021 sur des liaisons routières de plus de 700 km (Nord - Sud).



RÉSULTATS & INDICATEURS

-2pts vs 2019



Encourager les actions de performance énergétique des magasins et de nos sites logistiques

NOTRE POLITIQUE

> Vis-à-vis des magasins du réseau U

Dans le cadre de son rôle d'accompagnement des Associés du Groupement, U Enseigne analyse le contexte règlementaire et sociétal, communique autour des sujets d'actualités, des innovations et des nouveaux services.

Par ailleurs U Enseigne conçoit des cahiers des charges et des guides thématiques pour accompagner les associés dans la transition énergétique.

Ces informations et conseils sont mis à disposition via l'intranet du Groupement ; des équipes dédiées dans les établissements U Enseigne en régions accompagnent les Associés qui le souhaitent.

U Enseigne préconise aux Associés de réaliser l'audit énergétique de leur installation. Cette première étape permet d'identifier les leviers d'amélioration adaptés à leur point de vente et d'établir un plan d'action en cohérence avec les objectifs de la loi ELAN et du décret tertiaire. Parmi les solutions proposées, les Associés trouvent des recommandations pratiques concernant le froid commercial (fermeture des meubles froid, choix de fluides frigorigènes moins émissifs de GES...), l'éclairage (éclairage LED, apport d'éclairage naturel...), le chauffage, la ventilation, la climatisation et les énergies renouvelables, notamment via la production d'électricité photovoltaïque à vocation d'autoconsommation.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Vis-à-vis des magasins du réseau U



- En 2018, Système U s'est inscrit dans le plan gouvernemental « Place au soleil » destiné à développer la production d'énergie solaire photovoltaïque. Cet engagement volontaire prévoit de mener des études de faisabilité dans 200 magasins U à horizon 2022, de systématiser ce type d'étude à la création d'un magasin ou d'un entrepôt, et d'installer des bornes de recharges pour véhicules électriques dans 200 magasins d'ici 2025. Avec l'appui d'équipes-conseil internes U en régions, un accès simplifié à des prestataires techniques externes référencés et un guide de bonnes pratiques publié dès 2018, U Enseigne continue à accompagner les Associés dans leurs projets d'installations solaires en autoconsommation.



- Dans le cadre de la convention de partenariat signée en février 2020 entre Système U et la Région Grand Est, le Groupement se mobilise localement pour contribuer au déploiement d'une mobilité durable dans les 10 départements de la Région et y développer son réseau de bornes de recharges électriques et de pompes de Super éthanol E85 sur les trois prochaines années.



Toujours pour faciliter la mobilité verte, le Groupement U s'est engagé en octobre 2020 aux côtés de l'Etat à contribuer à l'objectif de déploiement de 100 000 points de charge électrique ouverts au public et à ce titre à implanter 2000 points de charge sur les parkings des magasins U d'ici fin 2021.



Exercice clos le 31/12/2020

> Concernant nos sites logistiques

U Log est engagée dans une politique d'amélioration de son efficacité énergétique grâce au déploiement de l'éclairage LED, et à la modernisation de la production de froid des sites Frais, notamment avec le recours à des gaz réfrigérants respectueux de l'environnement (ammoniac, CO₂). A l'exception d'un projet prévu en 2021-2022, tous les entrepôts ont fait l'objet d'une optimisation de leur production de froid à fin 2020. U Log est associée aux efforts du Groupement pour développer la production d'énergie électrique photovoltaïque et mène des études de faisabilité au cas par cas.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Concernant nos sites logistiques



 L'appel d'offres lancé en 2019 concernant la production électrique photovoltaïque à vocation d'injection et d'autoconsommation dans l'entrepôt d'Agen a été conclu pour une mise en service en 2022.



- La production de froid des sites de Ifs (14) et Plaintel Raussan (22) a été rénovée afin de gagner en efficacité énergétique : recours à l'ammoniac, récupération de chaleur pour le dégivrage, tours de refroidissement adiabatiques.
- Le déploiement de la LED sur nos entrepôts atteint un taux d'équipement de 72%.

RÉSULTATS & INDICATEURS



vs 2019

156 études

de faisabilité d'installations photovoltaïques réalisées depuis 2018 soit 78% de l'objectif à 2022

88 magasins

disposent de bornes de recharges pour véhicules électriques

soit 44% de l'objectif à 2025

78 installations photovoltaïques

réalisées ou en cours de réalisation, au cumul à fin 2020, en nombre de sites*

338 T.eq CO₂

évitées grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques*

* magasins et entrepôts logistique

SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES ET D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ

Les produits agricoles et d'élevage sont une part essentielle de notre activité commerciale, qu'il s'agisse de produits bruts ou des ingrédients de nos Produits U. Nous souhaitons contribuer à une alimentation durable et privilégions les approvisionnements nationaux et locaux, aussi nous entendons être actifs aux côtés du monde agricole dans sa recherche d'une agriculture durable et responsable. C'est à ce titre que nous soutenons et valorisons dans notre offre les démarches agricoles de préservation et de reconstruction de la biodiversité.

Pour répondre au risque d'atteinte à la biodiversité, nos engagements se déclinent prioritairement sur deux objectifs :

- Soutenir les démarches d'agro-écologie
- Préserver les ressources

Soutenir les démarches d'agro-écologie

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne agit aux côtés des filières agricoles et d'élevage pour encourager des pratiques plus responsables. Pour nos Produits U issus de ces filières, nous menons une politique de contractualisation dans la durée qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volume pluriannuels. En sécurisant la relation commerciale avec nos partenaires, nous prenons en compte le temps agricole, l'approche de chacun, et nous les aidons à engager des transformations de leurs modes de production: Bio, agro-écologie, culture raisonnée...



Nos exigences se matérialisent via nos démarches Filières et les cahiers des charges des Produits U. Fort du recul acquis depuis plusieurs années et des échanges constants menés avec les acteurs du secteur pour diminuer l'impact de nos produits sur la biodiversité et les ressources naturelles, nous avons réévalué notre politique en 2020. Celle-ci s'appliquera à partir de la campagne

2021 aux produits bruts et aux produits transformés à la marque U dès que l'ingrédient majoritaire du produit est un fruit ou un légume. Dès 2020, nous accompagnons nos fournisseurs dans cette transition.

Convaincus de la nécessité de prendre en compte la dynamique globale des écosystèmes de production, nous considérons désormais la certification environnementale niveau 2 comme un socle agro-écologique incontournable et nous souhaitons engager les fournisseurs et les exploitations agricoles de nos Filières U à atteindre la certification « Haute Valeur Environnementale » (niveau 3 option A ou B). Cette certification agro-écologique emporte des objectifs sur quatre plans :

- le développement d'infrastructures d'exploitations agro-écologiques pour la préservation des écosystèmes
- l'utilisation d'alternatives aux intrants chimiques de synthèse
- le recours à des alternatives aux engrais de synthèse
- la réduction des volumes apportés en eau d'irrigation

Nos spécifications, accompagnées d'accords de contractualisation dans le temps sur 3 ans, nous permettent d'engager des démarches de co-construction avec nos fournisseurs et leurs producteurs et de les accompagner dans des plans de progrès vers les exigences de la certification « Haute Valeur Environnementale » et vers des démarches agro-écologiques plus poussées concernant :

- le maintien de sols vivants
- la réduction de l'empreinte environnementale de l'exploitation
- la réduction et la valorisation des déchets issus de la production agricole

Les avancements de nos partenaires Filières U sur ces plans de progrès co-construits sont régulièrement et conjointement évalués, notamment au moment des bilans de campagnes, via des indicateurs de pilotage contractualisés.

Au-delà de ce socle commun Certification environnementale niveau 2, nous actualisons régulièrement une liste de démarches, certifications et labels que nous reconnaissons comme garants du respect de nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer : label bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, label blé Culture Raisonnée Contrôlée (CRC), certifications de bonnes pratiques agricoles (GLOBALG.A.P., Agri Confiance), charte Demain la Terre... U Enseigne accompagne certains de ses fournisseurs dans leur conversion vers le bio. U Enseigne s'est également engagée en 2018 comme membre fondateur dans le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant ». Avec ce collectif, U Enseigne s'implique aux côtés de producteurs, d'experts et d'entreprises agro-alimentaires pour la promotion d'une transition agricole vers l'agroécologie. Cette transition part de sols régénérés et place le respect du vivant comme un moteur de la transformation.

ENSEIGNE Coopérative

Exercice clos le 31/12/2020 /29

Contribuer à la transformation durable du monde agricole

Nourri par les échanges menés avec nos fournisseurs et les parties-prenantes, guidé par une approche globale de la production, le travail de révision de notre politique Fruits et légumes mené en 2020 nous a naturellement amenés à y inscrire notre politique de réduction des pesticides.

Jusqu'ici, par famille de produits, nous nous sommes engagés à définir des valeurs de résidus de produits phytosanitaires mieux-disantes par rapport à la réglementation et à éliminer de nos produits les pesticides les plus controversés.

Via nos cahiers des charges et plans de progrès, nous avons encouragé systématiquement nos fournisseurs à les supprimer ou à les substituer par des alternatives. En 2020, suite à nos échanges avec nos parties-prenantes sur ce sujet, nous avons estimé que cette démarche à elle seule pouvait générer des effets contreproductifs sur la santé des sols et que sa poursuite devait s'inscrire désormais dans une approche plus globale des écosystèmes de production. En choisissant d'appuyer notre politique Filière Fruits et légumes a minima sur le socle de certification environnementale niveau 2 et en y

adossant des plans de progrès, nous intégrons la réduction des résidus de pesticides dans une politique globale de culture agro-écologique.



ACTIONS MENÉES EN 2020

- > Ré-évaluation de notre politique de soutien aux démarches agro-écologiques (cf. ci-dessus)
- Pour déployer sa politique, U Enseigne souhaite former les acteurs de chaque métier concerné: acheteurs, responsables qualité, approvisionneurs, agréeurs, fonctions conseils auprès de magasins, chefs de rayon...Cette démarche d'initiation à l'agro-écologie a été engagée en 2020 auprès des équipes nationales avant de s'étendre aux équipes en régions et en points de vente.



O

 Nous avons préparé le déploiement de notre nouveau cahier des charges, dans une démarche de Filière, avec nos fournisseurs U en condiments, pomme de terre, carotte.

> Bio

 U Enseigne poursuit le développement de l'offre Bio, notamment via sa marque U Bio, certifiée AB pour les produits alimentaires et Cosmos Organic pour les produits cosmétiques. Citons par exemple :



- La gamme de boissons végétales U Bio élargie de 5 références à 15 références
- La gamme de bonbons gélifiés U Bon & Végétarien désormais labellisée bio sous la marque U Bio

> Autres démarches agro-écologiques



- U Enseigne poursuit la conversion des farines conventionnelles utilisées dans les Produits U en farines labellisées CRC (Culture Raisonnée Contrôlée), démarche engagée depuis 2016.
- U Enseigne a étendu en 2020 son offre U labellisée Bleu-Blanc-Cœur à la majorité de ses gammes de produits laitiers ultra-frais et à la charcuterie U Saveurs en rayon coupe traditionnel. En s'appuyant sur des cultures de lin, pois, luzerne, féveroles... majoritairement produites en France pour améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation animale, la démarche Bleu-Blanc-Cœur contribue à la diversification des cultures. Avec plus de 250 Produits U d'origine animale issus de la filière Bleu-Blanc-Cœur et des gammes de produits entières développées au fil d'un partenariat mené depuis 2007, U Enseigne participe au renouvellement de la biodiversité.

RÉSULTATS & INDICATEURS

> BIO

9%

offre Bio sur l'offre totale de l'enseigne (hors Bazar et Textile)

stable vs 2019

14%

des produits alimentaires à la marque U sont certifiés Bio

+ 1 pt vs 2019

15%

des Produits U en hygiène et parfumerie sont certifiés Bio

> AUTRES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES

 $10\overline{0\%}$

des Produits U
provenant de filières animales

stable vs 2019

29%

de l'assortiment de Produits U éligibles

stable vs 2019

53%

des références de vins certifiées HVE

Pour réduire l'impact environnemental de nos produits Jardin, tous les engrais de notre gamme U sont utilisables en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en viqueur.

15 nouvelles références



Préserver les ressources

Nous agissons sur deux axes:

- Lutter contre la déforestation
- Préserver les produits de la mer

NOTRE POLITIQUE

> Lutter contre la déforestation

Pour la fabrication et l'emballage des Produits U, U Enseigne recourt à des matières premières qui peuvent contribuer à la déforestation et au dérèglement d'écosystèmes essentiels, notamment dans les pays tropicaux.

Eu égard aux produits que nous commercialisons, nous avons dès 2010 concentré nos efforts sur les matières premières les plus impactantes, dont la production est généralement associée à la déforestation : bois et dérivés du bois, huile de palme et soja, filières sur lesquelles nous sommes engagés dans une démarche volontaire pour assainir notre chaîne d'approvisionnement et limiter notre empreinte.

Mise en œuvre sur ces trois premières filières critiques et complétée depuis 2019 sur les filières cacao et café, notre démarche procède en deux temps :

- Chaque fois que possible, nous supprimons de nos produits les composants qui menacent les ressources forestières concernées ou nous favorisons l'utilisation de matières recyclées.
- Sur la partie résiduelle pour laquelle il n'existe pas d'alternative, nous tendons à utiliser des composants ou ingrédients dont le moindre impact environnemental est contrôlé et certifié par des labels, certificats ou démarches responsables reconnues sur lesquelles nous sommes en échanges réguliers avec nos parties-prenantes. Nos efforts se portent actuellement sur le renforcement de la traçabilité de nos approvisionnements.

Nous menons des politiques ciblées par matière première :



• Bois & dérivés du bois

Après avoir mis en place une procédure RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne en 2013) pour s'assurer de la légalité du bois, U Enseigne s'engage dès 2015 à ce que tous ses produits et emballages à base de bois et de dérivés de bois vierges soient issus de forêts gérées durablement.

Nous requérons ainsi de nos fournisseurs de bois et de ses dérivés le label FSC (Forest Stewardship Council) ou la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) renforcées, au cas par cas, par une analyse de risques multicritère portant sur l'origine du bois.

A ce jour, 85% de nos produits, emballages et fournitures magasins répondent à cette politique.



• Huile de palme

Nous avons depuis 2009 choisi de diminuer le recours à l'huile de palme dans nos produits, jusqu'à en supprimer la présence dans tous les produits de nos gammes U Tout Petits, U Bio et U Saveurs, ainsi que dans de nombreux produits à marque U lorsque cela est techniquement possible.

Lorsque cette substitution n'est pas réalisable, nous nous engageons à ce que l'huile de palme résiduelle provienne d'une plantation qui est gérée et développée de manière responsable. Nous requérons de nos fournisseurs la Certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil), RSPO Ségrégué (SG), ou a minima RSPO Balance de Masse (MB). Nous n'utilisons aucune huile palme non certifiée ou non compensée (hors carburants). Nous compensons l'utilisation d'ingrédients dérivés d'huile de palme non durables par l'achat de crédits RSPO via un programme d'échange de certificats, qui contribue au soutien de la production d'huile de palme plus durable. Notre objectif est d'augmenter la part d'huile de palme certifiée au détriment de l'huile de palme compensée.

Plus encore, nous ambitionnons à terme que l'huile de palme que nous utilisons dans nos produits U contribue à la conservation des forêts et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays producteurs.

A ce jour, l'huile de palme a été supprimée ou substituée par de l'huile de palme durable dans plus de 400 produits à marque U.



Soia

Dès 2012 nous avons effectué un état des lieux des produits les plus contributeurs à notre empreinte soja et identifié les catégories prioritaires suivantes : produits où l'alimentation animale a une part prépondérante et où les volumes de produits vendus sont les plus importants, à savoir les produits bruts (boucherie, volaille, œufs et charcuterie).

Au regard de cette cartographie, nous avons formalisé en 2018 une feuille de route sur 5 ans basée autour de trois axes :

- l'origine France des produits des filières animales pour meilleure maîtrise des pratiques d'élevage.
- la recherche prioritaire d'alternatives protéiques (légumineuses, lin, soja, féverole etc) en substitution au soja/maïs dans l'alimentation animale.
- la relocalisation de la culture de protéines sur le territoire européen et idéalement français afin de disposer d'approvisionnements plus proches et mieux traçables.

Exercice clos le 31/12/2020 /31 ENSEIGNE

Contribuer à la transformation durable du monde agricole

Nous orientons nos fournisseurs vers le cahier des charges Bleu-Blanc-Cœur qui contribue entre autres à limiter le soja dans l'alimentation animale. Respecter la Charte Bleu-Blanc-Cœur est depuis 2017 un des socles de nos exigences pour tous les Produits U d'origine animale. Ont ainsi été développées des gammes complètes U Bleu-Blanc-Cœur dans les filières animales à forts enjeux de consommation : œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.

Nous sommes également engagés au sein de la plateforme collaborative française pour l'alimentation durable des animaux d'élevage (DURALIM). Début 2018, les entreprises signataires se sont engagées à garantir la durabilité de leurs approvisionnements en matières premières produites en France et importées. Leur ambition est d'atteindre, au plus tard en 2025, 100% d'approvisionnements durables, avec un objectif zéro déforestation.

Conscients que les changements dans les pratiques de l'amont agricole prennent du temps, nous n'éludons pas le risque lié au soja résiduel présent dans les rations animales. Nous sommes donc également actifs au sein du groupe de partage multidistributeurs animé par Earthworm Foundation, dont un objectif est d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading du soja pour renforcer l'évaluation de la filière.



• Cacao

Nous avons formalisé notre politique Cacao en 2019. Pour ses produits alimentaires à marque U et pour les produits vendus au rayon boulangerie viennoiserie pâtisserie, U Enseigne s'engage sur l'utilisation d'un cacao traçable et responsable, garanti sans déforestation, respectueux des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants.

Tous les produits à marque U contenant du cacao (hors extrait naturel et arôme naturel) satisferont à cette politique Filière d'ici 2025. Dans cet objectif, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Cacao U. Par ailleurs, nous avons établi une liste de démarches et certifications que nous reconnaissons comme garantes du respect de nos exigences et sur lesquelles ils peuvent s'appuyer.



Café

Notre action de lutte contre la déforestation s'est étendue à la filière Café en 2019. Nous nous engageons à une utilisation de matières brutes tracées et responsables, garanties sans déforestation, respectueuses des droits sociaux et économiques des producteurs et sans travail des enfants.

Progressivement, nous engageons contractuellement nos fournisseurs à respecter notre charte Café U. Comme pour le cacao, nous établissons une liste de démarches et certifications compatibles avec nos exigences et sur lesquelles nos fournisseurs peuvent s'appuyer. Nous comptons renforcer notre démarche sur la filière Café à l'avenir.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Huile de palme :



 - U Enseigne a rejoint le groupe de partage multidistributeurs qui s'est mis en place sous l'égide de Earthworm Foundation dans l'objectif d'agir collectivement auprès des grands groupes de trading d'huile de palme pour renforcer l'évaluation de la filière.

> Soja:

- En novembre 2020, U Enseigne et les principaux distributeurs français ont été signataires d'un manifeste commun, portant consensus sur les mesures collectives à mettre en place afin de lutter contre la déforestation et la conversion liées au soja importé en France, en Amazonie et particulièrement de la région du Cerrado au Brésil.



- Avec le partenariat de production exclusif mis en place en avril 2019 avec La laiterie de Cléry (Schreiber France) en Lorraine pour la fabrication des Produits U ultra-frais et la finalisation des transferts de production en 2020, la quasi-totalité de nos gammes de produits laitiers ultra-frais à marque U est désormais sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur et contribue ainsi à la réduction du soja dans l'alimentation animale.
- Depuis septembre 2019, la démarche Bleu-Blanc-Cœur est progressivement déployée sur la charcuterie U Saveurs en rayon coupe traditionnel.

> Cacao et café :



U Enseigne a mené l'évaluation des référentiels externes sur lesquels ses fournisseurs peuvent s'appuyer. Les labels, démarches ou certifications reconnus ont été communiqués via nos cahiers des charges.

RÉSULTATS & INDICATEURS



(+ 6 pts vs 2019)

(- 6 pts vs 2019)

des volumes de bois et dérivés de bois utilisés pour nos produits, emballages primaires et

98%

des prospectus commerciaux sont réalisés en papier issu de recyclage

6 457 hectares
de mise en culture de soja OGM évités grâce
à l'utilisation de la démarche
Bleu-Blanc-Cœur pour la production d'une

32 Produits U

89 produits*

> Préserver les produits de la mer

Avec la même volonté d'éviter la surexploitation des ressources, notre démarche sur les Produits de la mer a pour objectif depuis 2012 de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la pêche et de l'aquaculture via une modulation de l'approvisionnement et de l'animation commerciale des différentes espèces, qu'il s'agisse de notre référencement Marée traditionnel ou des Produits U contenant au moins 50% de produits de la mer.

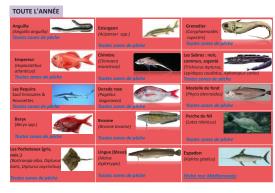
Nous actualisons en permanence notre évaluation par espèce et zone de pêche et nous engageons

- poursuivre l'arrêt de promotion des espèces de poisson « à maîtrise nécessaire » et l'interdiction de commercialisation de toutes les espèces « menacées ou à proscrire »
- promouvoir la diversité des espèces en proposant des espèces dont les stocks sont reconnus comme « abondants »
- privilégier les techniques de pêche les plus respectueuses des stocks d'espèces et de l'environnement, et proscrire les techniques de pêche destructrices
- privilégier les certifications compatibles avec notre politique (telles que MSC ou Ecolabel)

Plus spécifiquement, U Enseigne est membre du Tuna Protection Alliance. Cette association réunit depuis 2018 des acteurs du marché du thon en conserve (distributeurs, conserveries) avec l'ambition de proposer à la vente un thon responsable d'ici à 2025. Cet engagement collectif de la filière s'articule autour de trois grands objectifs : préserver la ressource, lutter contre la pêche illégale, respecter les droits des travailleurs. Les travaux portent notamment sur le développement d'outils de transparence et de monitoring de la filière.

Depuis 2015, nous sommes engagés en faveur d'une pêche au thon sans dispositif de concentration de poissons dérivants, en privilégiant la pêche canne et ligne ainsi que le thon Listao dont tous les stocks à ce iour sont sains. Sur cette base. nous développons à présent des engagements visant à minimiser les impacts de notre Filière thon sur l'environnement et les hommes concernés par ces enjeux. Cette politique concerne le thon frais et le thon en conserve à la marque U.













ENȘEIGNE

/33 Exercice clos le 31/12/2020

Contribuer à la transformation durable du monde agricole

Considérant enfin que certaines espèces sont plus vulnérables lors de leur regroupement en période de reproduction, nous mettons en place à leur intention une mesure de conservation supplémentaire et nous interdisons leur commercialisation durant les périodes de frai (à date le bar, la sole commune, la plie commune ou carrelet, et la cardine).

En matière d'aquaculture, nous nous engageons à privilégier les producteurs certifiés pour leurs pratiques aquacoles (GlobalG.A.P., ASC ou équivalent) et à développer les produits issus de l'aquaculture biologique.

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Pour les Produits U et les produits vendus au rayon Marée, U Enseigne effectue annuellement une évaluation de l'ensemble des espèces commercialisées. En 2018, ont été intégrés de nouveaux critères scientifiques permettant d'évaluer l'état des stocks. L'évaluation intègre également des critères sociaux via la prise en compte de la pêche illégale (pêche INN) ainsi que l'interdiction des pavillons non signataires de la convention internationale sur le travail maritime. Nous procédons à la mise à jour annuelle de la liste des espèces dont nous surveillons la commercialisation.



- Nous avons formalisé une politique spécifique sur le thon et communiqué à nos acheteurs un mini-guide d'achats consacré aux principaux Thonidés majeurs et mineurs.
- 54 Produits de la mer U portent le label MSC, portant la part des Produits de la mer U MSC à 40%.







RÉSULTATS & INDICATEURS



19 Produits de la mer U

t classés « à maitrise nécessaire

vs 20 en 2019

40%

de Produits de la mer U porteurs du label MSC

vs 38% en 2019

27 Produits de la mer U

font l'objet d'une démarche de préservation (certification, zones de pêche, méthode de pêche)

64% des Produits U

ssus d'aquaculture sont certifié

SOUTENIR LES PRATIQUES D'ÉLEVAGE RESPECTUEUSES DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Compte tenu de la variété de produits alimentaires d'origine animale commercialisés par les magasins U (lait, œufs, viandes, produits élaborés,...), U Enseigne a conscience de sa responsabilité en matière de bien-être animal. Elle est encouragée par l'attention accrue portée par la société à la cause animale.

Pour répondre au risque de détérioration de la qualité de vie des animaux d'élevage, notre objectif est d'améliorer leurs conditions d'élevage, de transport et d'abattage. Outre une meilleure harmonie de l'animal avec son environnement, cette amélioration permet de garantir la qualité des produits finis et de participer à l'avènement d'une agriculture plus cohérente.

NOTRE POLITIQUE

En référence aux cinq libertés de l'animal posées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et en collaboration avec les différentes parties prenantes du sujet (producteurs, associations, experts vétérinaires, éthologue), nous avons construit et mettons en œuvre un plan d'action bien-être animal adapté à chacune des espèces que nous commercialisons.



U Enseigne travaille depuis 2017 à une meilleure prise en compte du bien-être animal en partenariat avec le CIWF (ONG internationale de référence spécialisée dans le domaine du bien-être des animaux d'élevage). Pour renforcer notre expertise et actualiser notre politique, notamment en fonction de l'évolution des attentes sociétales et des avancées scientifiques ou techniques, nous avons mis en place en 2017 un groupe de travail « bien-être animal » associant les équipes Produits et Qualité internes, des parties-prenantes et des expertsconseils impliqués dans le sujet. Sous l'impulsion de ce groupe de travail, nous formons et sensibilisons au bien-être animal nos équipes Produits qui sont à l'interface avec les fournisseurs ou avec les magasins U acheteurs de produits issus de l'élevage.

Convaincus que les avancées liées au bien-être animal ne peuvent être effectives qu'en associant les différentes parties-prenantes, nous avons fait le choix d'être un acteur fort dans les échanges et initiatives sur ce sujet. U Enseigne contribue activement à la construction de référentiels techniques partagés permettant l'évaluation du bienêtre animal par espèce, de l'élevage jusqu'à l'abattage. Ces critères de référence sont progressivement intégrés à nos cahiers des charges Produits; leur évaluation permettra également d'étiqueter, pour le consommateur, le niveau de bien-être animal des produits commercialisés.

Ainsi, depuis janvier 2019 U Enseigne est membre du Laboratoire d'Innovation Territorial "Ouest Territoires d'Elevage" (LIT). Le LIT, piloté par l'INRAE, regroupe plus de 40 acteurs, producteurs, distributeurs, ONG, instituts techniques... Ce projet collectif vise à accompagner les filières animales dans l'amélioration du bien-être et la santé animale. Le LIT a ainsi travaillé sur les référentiels techniques et sur les freins à lever pour la transformation des pratiques. En février 2020, U Enseigne a rejoint l'Association Etiquetage Bien Etre Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits. La construction de ce référentiel bénéficie des travaux menés au sein du LIT.

Nos exigences portent sur nos fournisseurs de produits frais et congelés et sur nos produits élaborés à marque U pour les catégories de produits contenant majoritairement et/ou de façon caractéristique un ingrédient issu de l'élevage d'animaux.

Via des cahiers des charges spécifiques aux problématiques de chaque espèce, les plans d'action portent en priorité sur les filières animales à forte fréquence de consommation – volailles, poules pondeuses, lapin, bovins (laitier et à viande), porc – ainsi que sur les pratiques liées à l'abattage. Nous nous engageons à vérifier l'application des bonnes pratiques contractualisées, soit grâce à des certifications reconnues, soit par des audits de contrôle. Dans la lignée de ses autres politiques Filières, U Enseigne s'engage dans la durée auprès de ses

fournisseurs dans une logique de coconstruction et de contrat de progrès. Chaque fois que possible, afin de faciliter les travaux de transformation des filières agricoles, nous nous appuyons sur les démarches et labels référents du marché qui répondent à nos ambitions (label Bio, démarche Bleu-Blanc-Cœur, Terrena/Nouvelle Agriculture®...).

Une démarche Bien-être animal est menée depuis 2019 sur chacune de nos 7 filières animales prioritaires (poules pondeuses, poulet, porc, lapin, bœuf, dinde, vache laitière); les plans de progrès associés font l'objet de revues annuelles.

U Enseigne est ainsi engagée depuis 2014 dans un partenariat avec la coopérative Terrena avec laquelle ont été développées les gammes U Nouvelle Agriculture® en porc, poulet, lapin, bœuf et dinde, qui respectent un cahier des charges précis en matière d'origine 100% France et de bien-être animal.



Pour les œufs à marque U, U Enseigne a pris l'engagement en 2016 de s'approvisionner exclusivement en œufs issus de poules élevées en plein air d'ici à fin 2020 au plus tard. D'ici là, nous nous étions engagés à ne plus faire de promotion sur les œufs de marque U issus des autres catégories (cages et au sol). Ces objectifs sont atteints. Depuis septembre 2017, pour la bonne information du consommateur, le mode d'élevage est indiqué de façon explicite sur les packs des œufs à marque U.

Exercice clos le 31/12/2020 /35 U ENSEIGNE

Depuis octobre 2019, l'enseigne U s'est également engagée, d'ici 2025, à s'approvisionner en œufs hors cage pour ses ovoproduits à la marque U et pour les œufs coquilles de marques nationales.

Concernant les poulets de chair, U Enseigne a renforcé en 2019 son plan de progrès initié en 2017 : d'ici à 2026, tous les poulets à la marque U vendus entiers ou découpés et les Produits U élaborés contenant plus de 50% de viande de poulet satisferont aux critères du Better Chicken Commitment, initiative européenne de référence soutenue par une trentaine d'ONG qui définit les conditions d'élevage du poulet de chair respectueuses du bien-être animal. Via des plans de progrès, nous accompagnons nos fournisseurs de produits à marque U concernés dans cet objectif.

Dans sa filière laitière, l'ambition de U Enseigne est de donner accès à l'extérieur pour les vaches laitières, de bannir l'attache et de travailler sur la problématique de l'écornage. Le partenariat exclusif noué en 2019 avec la Laiterie de Cléry (Schreiber France) et ses fournisseurs locaux pour la production de l'essentiel des produits laitiers ultra-frais U nous permet de mettre en œuvre massivement ces engagements et d'accompagner les coopératives laitières concernées dans des plans de progrès.

Concernant le transport et l'abattage, U Enseigne prévoit d'introduire dans ses cahiers des charges des exigences supplémentaires à la réglementation française, comme les temps de transport, et mettre en place progressivement des audits externes de vérification.



ACTIONS MENÉES EN 2020



- Les travaux menés au sein de l'AEBEA ont abouti à la définition d'un premier référentiel sur la volaille. Les consommateurs auront accès dès 2021 à la notation Bien-être animal via le packaging des poulets entiers frais U et des découpes de poulets U. Ces travaux collectifs seront poursuivis en 2021 en vue d'établir un référentiel de même type pour le porc, avant d'être ensuite étendus à d'autres filières animales.
- Dans le cadre de son groupe de travail Bien-être animal propre,
 U Enseigne a poursuivi la formation de ses équipes internes et s'assure que les éléments de sa politique sont intégrés dans les actions en cours et à venir.
- Œufs et poules pondeuses : à fin 2020, 100% des œufs coquilles à marque U sont issus de poules élevées en plein air conformément aux engagements pris par U Enseigne en 2016. En 2020, les engagements de l'enseigne sur le bien-être des poules pondeuses ont été salués par le trophée « Œuf d'or » du CIWF.
- Poulets de chair : en octobre 2019, U Enseigne s'est engagée à respecter les critères du Better Chicken Commitment pour 2026. Dès 2020, les critères relatifs aux conditions d'élevage ont été mis en place dans les élevages partenaires pour le poulet Filière U, comme réduire la densité, intégrer la lumière naturelle et enrichir le milieu avec des perchoirs et des objets à picorer.



- Bovins laitiers : via des contrôles confiés à un organisme tiers, U Enseigne suit le déploiement du cahier des charges Bien-être animal U dans les coopératives laitières partenaires de la Laiterie de Cléry (Schreiber France) durée minimale de pâturage, attache interdite et la mise en œuvre de plans de progrès concernant l'arrêt de l'écornage et la prise en charge de la douleur lors de l'ébourgeonnage.
- Bovins à viande : le Groupement U a fait le choix en 2020 de promouvoir la viande Label Rouge dans ses rayons Boucherie traditionnelle avec l'ambition d'atteindre 40% de son offre magasins en 2023. Le Label Rouge valorise notamment l'élevage extensif,
 5 mois de pâturage minimum par an et une alimentation produite sur l'exploitation.
- Lapins: Dans la lignée des actions menées depuis 2017, U Enseigne s'est engagée à déployer d'ici à 2026 le nouveau type élevage au sol ayant obtenu en 2019 le Trophée de l'Innovation en Elevage de Lapins par le CIWF. Les premiers élevages ont basculé sur ce modèle en 2020 pour la production de Produits U en partenariat avec notre fournisseur Terrana/Nouvelle Agriculture.



- Porcs : Engagée de longue date avec le fournisseur Terrena, U Enseigne a priorisé avec lui en 2020 le plan de progrès bien-être animal, notamment dans l'objectif réglementaire d'arrêt de la castration à vif des porcelets fin 2021. Avec ce fournisseur, l'objectif d'arrêt total de la castration a été atteint dès septembre 2020 pour la viande de porc U en découpe.

Pour la charcuterie de porc à marque U, une filière a été construite selon un schéma de contrats tripartites avec les principaux industriels de la charcuterie de porc. Cette contractualisation reprend notamment un plan de progrès relatif au bien-être animal mettant également l'accent sur la castration des porcelets.

Les premiers Produits U issus de cette démarche, et également labellisés Bleu-Blanc-Cœur, ont été commercialisés en 2020.



2. Enjeux Sociaux

Promouvoir la diversité Faciliter les parcours professionnels Améliorer la qualité de vie au travail

Marquée par l'irruption de la crise sanitaire, l'année sociale 2020 a été une année exceptionnelle avec une priorité donnée à la santé et à la sécurité des collaborateurs dans la poursuite de notre activité.

Mise en place du télétravail élargi pour la plupart des collaborateurs des établissements U Enseigne, maintien du travail sur site nécessaire pour une majorité de collaborateurs de U Log, gestion des retours partiels sur sites, création de nouvelles relations et modalités de travail à distance, diffusion de recommandations opérationnelles aux Associés des magasins ont mobilisé tant les équipes RH U Enseigne que la Cellule de crise activée à l'échelle du Groupement dès le 26 février, avec la préoccupation constante de préserver la santé de tous les collaborateurs. En lien avec les pouvoirs publics et avec ses partenaires sociaux, U Enseigne a adapté ses process de travail tout au long de l'année et a particulièrement veillé à la sécurité de ses collaborateurs, aussi bien physique que psychologique (voir chapitre Santé et Sécurité page 50) : fourniture d'équipements de protection, de matériel informatique pour le télétravail, formation des managers, actions de soutien du lien social, ouverture d'une cellule d'écoute psychologique confidentielle

A l'occasion d'une consultation de l'ensemble des collaborateurs des établissements U Enseigne réalisée en juin 2020 (« Qu'en dis-tu? ») et qui a recueilli 76% de taux de participation, 94% des collaborateurs répondants ont estimé, à l'issue de la 1ère période de confinement, que la crise a été bien gérée par l'entreprise, tant en matière de communication, d'organisation du télétravail qu'en matière de préparation du déconfinement.

Dans ce contexte, U Enseigne a poursuivi la construction de son contrat social, engagé depuis la création de U Log en avril 2016 puis de la Coopérative U Enseigne en juillet 2017.

Au niveau des établissements, trois négociations ont ainsi été menées en 2020 en vue d'accords à valider début 2021. Elles portent notamment sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap et la fin de carrière. Au niveau de U Log, compte tenu de la crise sanitaire, hormis l'accord NAO (Négociation Annuelle Obligatoire), les négociations prévues en 2020 ont été reportées en 2021. Pour autant, U Log a pris des décisions d'indemnisation des arrêts de travail liés au Covid de facon à neutraliser au maximum les conséguences des absences en lien avec la pandémie et a négocié un avenant à l'accord d'intéressement collectif permettant de préserver l'intéressement collectif des collaborateurs.

Outre la poursuite de la négociation de notre contrat social, fruit d'un dialogue social ouvert et équilibré, U Enseigne a poursuivi l'harmonisation des outils et process RH des établissements engagée en 2018. Celle-ci facilite désormais la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques menées. Elle permet d'assurer une équité des pratiques et des processus entre tous les collaborateurs.

Des commissions de travail ad hoc et des temps d'écoute et d'échange des managers et collaborateurs contribuent à nourrir et maintenir un dialogue de qualité. C'est le cas par exemple des commissions ouvertes dans le cadre de l'accord GPEC des établissements, de groupes de travail menés au sein des établissements ou des commissions SSCT (Santé

Sécurité et Conditions de Travail) activées sur tous les sites logistiques gérés en propre, au-delà des seuls sites soumis réglementairement. Via la consultation « Qu'en dis-tu? » menée auprès de tous les collaborateurs des établissements en juin 2020, deux ans et demi après l'unification de ses structures, U Enseigne a souhaité se mettre à l'écoute directe de leurs attentes sur trois thématiques : reconnaissance, management et avenir de l'organisation. Les axes d'amélioration dégagés de cet observatoire font depuis lors l'objet de groupes de travail au sein d'une communauté de cent managers de tous métiers.

U Enseigne reste attentive à accompagner ses collaborateurs dans les changements, notamment organisationnels et managériaux. Dans le cadre de l'accord GPEC des établissements, des modules de formation spécifiques ont été créés pour accompagner les transformations de certains métiers (métiers du frais, digital...). Une formation spécifique est déployée pour accompagner les managers dans la mise en œuvre du nouveau statut social et la prise en main des outils-clés de management. U Log accompagne également ses collaborateurs et managers dans l'évolution de ses métiers et la prévention (nouvelles technologies, polyvalence, proximité managériale...).

Au terme de l'année 2020, alors que la crise sanitaire perdure, U Enseigne a salué l'engagement de chacun de ses collaborateurs et la force grandie de son collectif.

Au cœur de la négociation et du dialogue social, U Enseigne privilégie la transparence avec, chaque année, un partage des données sociales avec les représentants du personnel et un partage des performances et des projets de l'entreprise avec les collaborateurs. Compte tenu du contexte sanitaire, ces communications ont été menées à distance en 2020. Sur l'ensemble du périmètre de la déclaration de performance extra financière, cette dynamique sociale se traduit en 2020 par :

RÉSULTATS & INDICATEURS

438 réunions paritaires

syndicales et représentants du personnel 8 accords signés Versement d'une prime exceptionnelle de

1000€ aux collaborateurs

aux collaborateurs
U Log (permanents et
intérimaires) au prorate
de leur présence de
mars à mai 2020

76%

taux de participation aux élections professionnelles U Log tenues dans l'année*

*concerne uniquement U Log en 2020 (élection partielle sur un site, collège employés)

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Avec la Coopérative U Enseigne et ses filiales, l'ensemble U Enseigne réunit près de 7700 collaborateurs aux profils variés (dont 69% en logistique) répartis sur plus d'une trentaine de sites en France. Parce que l'humain est une valeur fondatrice et emblématique de notre enseigne, nous savons que la diversité sociale est source de richesse et de performance pour l'entreprise.

U Enseigne prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs.

Afin de répondre au risque d'affaiblissement du collectif, U Enseigne prend appui sur le cadre réglementaire en vigueur pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement de tous les collaborateurs et futurs collaborateurs.

Nos engagements de promotion de la diversité se déclinent sur 4 grands objectifs :

- Lutter contre la discrimination à l'embauche
- Intégrer les jeunes
- Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes
- Accueillir le handicap

Lutter contre la discrimination à l'embauche

NOTRE POLITIQUE

En 2020, l'ensemble U Enseigne a recruté près de 730 nouveaux collaborateurs en CDI. Dans ses processus de recrutement, elle veille à respecter les principes de non-discrimination posés par le cadre légal.

Depuis 2017, une formation spécifique est proposée aux collaborateurs RH et managers chargés de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats dans le processus de recrutement. Depuis 2020, ce module fait partie du parcours de formation « nouveau manager » des établissements U Enseigne.

Parce que l'enseigne U est intimement ancrée dans les territoires, U Enseigne est particulièrement attentive à sa responsabilité sociale et territoriale, et à sa contribution à la cohésion sociale. U Enseigne dialogue avec ses écosystèmes locaux pour aider à une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de son secteur d'activité et des métiers, faciliter l'accès à l'emploi et permettre en particulier aux jeunes de découvrir la diversité des métiers offerts par l'entreprise.

Grâce aux rencontres, forums, jobs dating...auxquels ils participent localement, U Enseigne et U Log vont à la rencontre des candidats dans toute leur diversité et leur permettent d'envisager leur orientation professionnelle en découvrant notre secteur d'activité et les opportunités ouvertes dans nos métiers.



ACTIONS MENÉES EN 2020



A travers le parcours de formation « nouveau manager », les établissements U Enseigne ont poursuivi la formation des nouveaux chargés de recrutement et managers à la diversité et à la lutte contre la discrimination à l'embauche. Et par le biais du module spécifique dédié aux équipes RH, deux récents chargés de recrutement RH qui ont rejoint l'établissement Ouest fin 2019 ont été formés en 2020.



Intégrer les Jeunes

NOTRE POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux talents et s'enrichir de profils divers, U Enseigne est particulièrement attentive à l'insertion des jeunes et mène une politique d'accueil, de formation, d'embauche et de suivi des jeunes de moins de 30 ans, notamment via l'alternance, et en y associant ses salariés expérimentés pour les encadrer.

Dans les établissements U Enseigne, un processus d'accueil et de suivi des alternants/stagiaires a été formalisé en 2018. Un livret de suivi « Passeport Alternant/Stagiaire » a été instauré pour favoriser la communication tripartite entre l'Alternant/Stagiaire, le référent RH et le Tuteur. Il rappelle les bonnes pratiques à mettre en œuvre par le Tuteur et le référent RH, et structure les entretiens d'intégration, de suivi et de fin de parcours de l'alternant. Il permet également à l'alternant de rejoindre notre vivier de candidats potentiels.



Depuis 2019, les nouveaux alternants sont accueillis dans chacun des 5 établissements U Enseigne dans le cadre d'un séminaire d'intégration. Il leur permet de mieux appréhender l'entreprise, sa culture et son organisation, et est une opportunité pour chacun d'eux de faire connaissance avec la communauté des alternants du site.

Le Groupement U a créé en 2020 le 1er Centre de Formation des Apprentis d'entreprise (CFA) du secteur de la distribution alimentaire : l'Ecole de la Nouvelle Alimentation. Au contenu académique délivré par les CFA partenaires, U Enseigne ajoute des modules spécifiques pour l'exercice du métier dans la grande distribution, animés par des formateurs internes U. Ouverte en priorité pour la formation aux métiers de bouche de jeunes extérieurs à l'entreprise, son rôle est amené à s'ouvrir à d'autres publics et spécialités.

Depuis 2018, aux côtés de magasins U de la région, l'établissement U Enseigne Nord-Ouest participe à la création d'un magasin d'application à Savigny-le-Temple. Ce magasin

est géré par les élèves du lycée professionnel Antonin Carême (77) dans le cadre de leur baccalauréat professionnel commerce. Grâce à ce partenariat, l'enseigne est acteur de la professionnalisation des métiers du commerce et noue des relations privilégiées avec des jeunes qui se destinent à ces métiers.

Soucieuse de valoriser ses métiers également auprès des futurs jeunes diplômés à haut potentiel, U Enseigne a été à l'initiative de la création du premier Graduate Program Alternant de la distribution, créé en partenariat avec l'école de commerce Montpellier Business School. Un parcours sur mesure permet à l'alternant de découvrir nos différents métiers : U Enseigne pour les activités de la coopérative, U Log pour la logistique, et en point de vente où les étudiants entrent en contact avec la totalité des rayons et des métiers. La coopérative participe au financement et à la mise en place de

ce parcours 360° alliant expérience

opérationnelle et apprentissage



ACTIONS MENÉES EN 2020

- Dans le cadre du plan France Relance, U Enseigne s'est mobilisée avec le Groupement U dans le dispositif « 1 jeune 1 solution » avec la volonté d'offrir l'opportunité aux jeunes, avec ou sans diplôme, d'évoluer au sein de l'Enseigne : les accompagner, les former et faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, sur tous les territoires. Plus de 1200 offres d'emploi leur sont ouvertes.
- Depuis septembre 2020, U Enseigne est partenaire de l'E2C94, l'Ecole de la 2ème chance du Val de Marne dont la mission est de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 18 à 25 ans sans qualification ni diplôme. Des rencontres ont été organisées entre nos équipes et les élèves de l'E2C94, notamment pour leur présenter les métiers de notre enseigne, en magasins et dans les fonctions supports. Le Groupement U accueillera dans ce cadre des jeunes en stage-découverte.



- Création du Centre de Formation des Apprentis, l'Ecole de la Nouvelle Alimentation. Une première promotion de formation au CAP Boucher a démarré en septembre 2020 : 43 élèves sont accueillis au sein de quatre promotions à Ambérieu (Ain), Lézignan (Aude), Angers (Maine-et-Loire) et Paris (19°).
- En 2020, en partenariat avec des écoles cibles, U Enseigne a accueilli 183 salariés en contrats d'alternance et d'apprentissage. En 2020, les séminaires d'intégration des alternants se sont déroulés à distance et inter établissements. Ainsi, 3 séminaires ont été organisés : 1 regroupant les nouveaux alternants des établissements Ouest et NO, et 2 regroupant ceux des établissements de Rungis, Est et Sud.



- Depuis la rentrée de septembre 2020, deux nouveaux étudiants ont rejoint pour 24 mois le cursus Graduate Program Alternant de Montpellier Business School créé en 2018 en partenariat avec U Enseigne.
- Outre les solutions de formation en alternance, U Log facilite l'activité professionnelle des jeunes étudiants en proposant depuis l'automne 2017 des contrats CDI à temps partiel particulièrement susceptibles de leur convenir. 143 CDI de ce type étaient ainsi actifs à fin 2020.

Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes

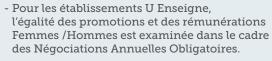
NOTRE POLITIQUE

A travers le respect du cadre légal, U Enseigne veille à la non-discrimination Femmes/Hommes qu'il s'agisse de recrutement, d'accès à une formation, de mobilité, de rémunération. En effet, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais aussi la mixité, sont des facteurs d'enrichissement collectif de cohésion sociale et d'efficacité économique. Ils constituent des atouts pour l'entreprise, sa croissance et son dynamisme social. A fin 2020, U Enseigne compte 29% de collaboratrices et 71% de collaborateurs (respectivement 60% et 40% hors U Log).

Convaincue que l'entreprise peut être un lieu de prévention contre les violences à l'encontre des femmes, U Enseigne s'est engagée en décembre 2019 aux cotés de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, avec 14 grands groupes et une organisation patronale, en signant la Charte contre les violences faites aux femmes. En complémentarité et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de terrain, l'entreprise est ainsi un « point d'entrée » privilégié pour orienter les femmes victimes vers les structures compétentes afin qu'elles puissent s'exprimer et bénéficier d'un soutien juridique, médical et social.

ACTIONS MENÉES EN 2020







Au niveau de U Log, un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle a été signé en mars 2018 pour 3 ans. Dans ce cadre, U Log s'efforce en particulier d'adapter l'organisation du temps de travail de la femme enceinte en accordant la possibilité de travailler en journée à toutes les collaboratrices enceintes qui en font la demande, et ce jusqu'au démarrage de leur congé maternité. Le suivi de cet accord est effectué une fois par an par la commission sur l'Egalité professionnelle.



- Dans le cadre de son plan de prévention, lutte et accompagnement des collaborateurs victimes de violences intra-familiales, les établissements U Enseigne ont créé des outils et procédures spécifiques, signé une convention avec un organisme spécialisé de prise en charge juridique et psychologique gratuite des victimes et formé leurs équipes RH à l'accompagnement des collaborateurs victimes de violences conjugales. Ce dispositif sera pleinement déployé auprès des collaborateurs des établissements en 2021. Ces moyens ont été déployés en 2020 auprès des magasins U (fiche d'action à destination des Associés, kit de sensibilisation pour les magasins, diffusion de l'application d'alerte App-Elles®, procédure d'orientation vers l'aide juridique et psychologique). Pour nos clients, lors des périodes de confinement, plus propices à une recrudescence des violences intra-familiales, nous avons rappelé sur tous les tickets de caisse le service d'écoute pour les femmes victimes de violences mis en place par les pouvoirs publics (39 19).

RÉSULTATS & INDICATEURS





et d'accueil de l'enfant

5% des collaboratrices en CDI et 7% des collaborateurs en CDI

ont bénéficié d'une promotion interne

ENSEIGNE

Accueillir le Handicap

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne souhaite faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap sur quatre axes principaux :

- le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap
- l'accompagnement des collaborateurs concernés au quotidien dans leur évolution professionnelle avec des aménagements de poste et/ou de temps de travail
- la sensibilisation des collaborateurs au travers d'ateliers, de rencontres et de formations, notamment avec la mise en place d'une journée DuoDay sur tous les établissements
- une collaboration avec les
 Etablissements et Services d'Aide par
 le Travail (ESAT) pour contribuer à
 l'insertion sociale et professionnelle
 des adultes handicapés.

Chaque établissement U Enseigne a mis en place un interlocuteur RH référent sur le sujet du handicap. U Log dispose également d'un référent Handicap qui accompagne les responsables ressources humaines et favorise la mise en relation avec les services spécialisés (Agefiph, Cap emploi, réseau des assistants sociaux du travail...).

U Enseigne, au-delà de l'emploi direct de salariés en situation de handicap, fait appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou à des Entreprises Adaptées dans le cadre d'actions ponctuelles ou récurrentes.

Pour l'avenir, U Enseigne a pour ambition de continuer à se mobiliser en faveur du handicap.

RÉSULTATS 8 INDICATEURS 5,32% taux d'emploi de personnes handicapées non comparable 2019 (application des nouvelles modalités de la réforme liée à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2020) 298 salariés en situation de handicap avec Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

ACTIONS MENÉES EN 2020

- U Enseigne a formé les référents Handicap des établissements sur leur rôle et le cadre légal de leur action.
- Ces référents, réunis dans un groupe de travail dédié, ont mené un plan d'action pour sensibiliser les collaborateurs sur le handicap et pour mieux faire connaître leur mission auprès des collaborateurs (mesures d'accompagnement, assistance dans les démarches....). Compte tenu du contexte sanitaire, la participation des établissements à la journée nationale DuoDay - qui permet à une personne en situation de handicap d'être accueillie en immersion active dans l'entreprise - a dû être reportée en 2021 mais une campagne de sensibilisation des collaborateurs a pu être menée en distanciel à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH) en novembre 2020 : relais d'une campagne d'affichage de l'Agefiph, animations de sensibilisation aux différents types de handicap (Handiquizz et jeu de plateau récompensés par des lots confectionnés par un ESAT partenaire du groupement) et rendez-vous d'information individuels ont réuni près de 350 participants. Des publications sur la communauté web interne et les réseaux sociaux ont complété ces actions.



- Comme prévu lors des NAO 2020, les établissements U Enseigne ont ouvert des négociations avec les organisations syndicales en vue de la conclusion en 2021 d'un accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Ils ont en parallèle également déployé un questionnaire co-construit avec les partenaires sociaux auprès des collaborateurs afin de recueillir leurs avis et attentes concernant la politique handicap de l'entreprise en vue de progresser et parfaire ses actions sur le sujet.



- U Log s'est également associée à la SEEPH 2020 en participant au « Handigital Café – Les rencontres de l'orientation TH » organisé par l'association LADAPT. Elle a pu présenter en visioconférence les métiers de la logistique aux personnes en situation de handicap en reconversion professionnelle.
- Les différents établissements sont également attentifs à l'adaptation des postes de travail et agissent pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment via l'achat de matériels adaptés.



- Les établissements U Enseigne font appel au secteur protégé pour la fourniture de certaines prestations. Selon les sites, on peut relever : l'achat de fournitures de bureau, l'entretien d'espaces verts, la récupération et le recyclage de matériel informatique, des opérations de publipostage. U Log recourt également au secteur protégé pour certaines prestations (préparation de commandes, réparation de palettes, entretiens des espaces verts...) et est partenaire de longue date de 19 entreprises adaptées et ESAT.

FACILITER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'environnement du Groupement est en mouvement constant sous l'effet des évolutions de la consommation, des recompositions de l'environnement concurrentiel, des nouvelles réglementations, des évolutions technologiques..., et impose à U Enseigne d'anticiper et d'adapter ses moyens humains. Ces changements sont aussi bien un facteur d'attention qu'une source d'opportunités pour nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la qualité de notre commerce repose sur la qualité des relations humaines que nous saurons créer. Attirer les talents, développer et adapter les compétences, encourager la mobilité interne, fidéliser et pérenniser les savoir-faire sont autant de leviers pour répondre au risque de perte de vitalité du corps social de l'entreprise, pour faire face durablement aux changements nécessaires au maintien de la compétitivité de l'entreprise et pour permettre à chaque collaborateur de construire son parcours professionnel.

Nos engagements se déclinent ainsi sur 3 objectifs :

- Attirer les talents
- Adapter et développer les compétences
- Fidéliser les talents

Attirer les talents

NOTRE POLITIQUE

Nous souhaitons attirer les meilleurs talents de nos territoires, tant dans nos structures U Enseigne que dans les magasins U. Parce que nous sommes pour un commerce à visage humain, l'humain est au cœur de notre promesse d'employeur. Nous voulons garantir à nos candidats que chez U, chacun peut s'épanouir professionnellement et personnellement.

Notre proposition de valeur Employeur s'articule autour de trois piliers :

- Nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- Fiers de notre marque, fiers d'être U
- Chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Notre politique de recrutement en est le reflet

U Enseigne privilégie la mobilité interne qui est au cœur de sa promesse Employeur (voir les politiques « adapter et développer les compétences » et « fidéliser les talents »). En complément à cette dynamique interne, pour inciter de nouveaux talents à nous rejoindre, U Enseigne mène une action dynamique sur sa marque Employeur : visibilité sur les réseaux sociaux, site dédié U-emploi.com, participation à des événements pour identifier et rencontrer des candidats. Ces moyens viennent à l'appui des actions menées au plus proche des territoires de chaque site et de la politique d'accueil des jeunes évoquées plus haut.

ACTIONS MENÉES EN 2020



- La refonte du site U-emploi.com a été déployée début 2020. Modernisé et enrichi, il donne aux candidats une vision complète de la vie et de la culture du Groupement et leur apporte un outil opérationnel pour postuler aux offres publiées dans l'ensemble des métiers. Il a enregistré plus de 1,4 million de visiteurs en 2020.
- U Enseigne est active sur les réseaux sociaux où la page LinkedIn® SYSTEME U enregistre plus de 51 000 abonnés, toujours en nombre croissant (+37%) et avec un taux d'engagement important sur le secteur de la grande distribution alimentaire (11%).
- Malgré les circonstances difficiles, U Log a continué à soutenir ses forts objectifs de recrutement en CDI. Un groupe de travail inter-sites a été mené dans le but de partager et diffuser les bonnes pratiques des managers recruteurs et de mieux ouvrir l'entreprise au secteur adapté.





- Les établissements U Enseigne ont déployé le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs CDI, CDD et alternants créé en 2019 : au module e-learning de découverte de la Coopérative U Enseigne lancé en 2019 se sont ajoutés un kit permettant aux managers d'accueillir et accompagner le nouveau collaborateur dans ses premiers mois, un séminaire d'approfondissement et d'intégration de 2 jours, animé par des formateurs internes, et des visites en entrepôts et en magasins. Le contexte sanitaire a contraint à réorganiser le séminaire d'intégration en distanciel et à reporter des sessions sur 2021 ; deux séminaires sur quatre ont néanmoins pu être menés, ainsi qu'une partie des visites d'entrepôts.
- U Log a mené au 2^{ème} semestre 2020 une démarche similaire sur un site pilote (parcours d'intégration, points de suivi et d'échanges formalisés...). Les retours d'expérience, très positifs, permettront de déployer ce nouveau dispositif d'accueil des collaborateurs en 2021.

/43 ENSEIGNE Coopérative

Pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Log est engagée dans une stratégie de modernisation des outils logistiques, avec un plan d'investissement de 430 millions € sur la période 2017-2024. Les investissements dans les infrastructures (internalisation des sites prestés, agrandissements d'entrepôts, développement d'une mécanisation raisonnée sur 100% des sites...) s'accompagnent d'un plan massif de recrutements en CDI afin de réduire le taux d'intérim. Ces objectifs de recrutement sont pris dans le cadre des accords sociaux.

Ainsi plus de 2 240 CDI ont intégré les effectifs U Log depuis sa création en avril 2016, sur la quasi-totalité des sites, dont 572 en 2020.

Le plan de développement de l'emploi va se poursuivre en 2021 avec plus de 600 embauches en CDI prévues de septembre 2020 à décembre 2021, ciblées globalement sur le poste d'employé logistique polyvalent.

Pour autant, les fortes variations d'activité, notamment pendant la saison, nécessitent de faire appel à une main d'œuvre temporaire, particulièrement attractive pour les jeunes et étudiants.





Adapter et développer les compétences

NOTRE POLITIQUE

Convaincue que la performance sociale permet une performance économique durable, U Enseigne a la volonté de favoriser l'employabilité et le développement professionnel de ses collaborateurs en les rendant acteurs de leur trajectoire, avec le soutien de leur manager et de leur DRH. Les accords relatifs à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signés par U Log et par la Coopérative U Enseigne constituent le socle de notre politique.

La GPEC permet d'anticiper les adaptations organisationnelles, structurelles et économiques de l'entreprise, afin d'assurer la bonne adéquation permanente des compétences et des emplois. Elle permet également d'accompagner les collaborateurs et de prendre en compte dans les trajectoires et les projets professionnels, les orientations stratégiques, les changements technologiques et les évolutions des métiers.

Pour les établissements U Enseigne, cet accord prévoit des dispositifs d'accompagnement sur :

- le développement des compétences
- l'accompagnement des carrières
- le processus de mobilité interne
- l'accompagnement à la mobilité géographique
- les dispositifs de mobilité externe

Depuis 2018, les établissements U Enseigne construisent leur plan de développement des compétences annuel dans un outil dédié commun, garantissant ainsi l'alignement des projets avec les axes stratégiques de la Coopérative et permettant depuis 2019 la mise en place d'une offre de formation nationale riche d'une centaine de modules.

Pour U Log, un des enjeux de cette gestion est de protéger la santé des salariés grâce à l'adaptation du travail possible notamment par le développement :

- de la polyvalence qui est un élément essentiel dans l'organisation de l'entreprise permettant d'apporter de la diversité et de l'intérêt dans le travail, tout en luttant contre la pénibilité et en développant l'employabilité des salariés;
- d'une mécanisation raisonnée permettant de lutter contre la pénibilité et limiter les effets de celle-ci.

Enfin, via sa structure de formation interne, U Enseigne met à disposition des Associés du Groupement divers moyens pour accompagner le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs.

Grâce à des cycles de formation spécifiques ouvrant le cas échéant sur des certifications, elle accompagne notamment les futurs Associés U dans leur prise de fonction, qu'il s'agisse d'enfants d'Associés, de directeurs de magasins U parrainés, de collaborateurs U Enseigne, aussi bien que d'entrepreneurs venus de l'extérieur du Groupement.



ACTIONS MENÉES EN 2020

> Etablissements U Enseigne

- Dans le contexte récent de création de la Coopérative U Enseigne (2017), et avec une démarche volontariste dans le cadre de cette unification, une attention particulière continue à être portée aux « métiers sensibles » nécessitant la mise en œuvre de dispositifs spécifiques en matière de formation professionnelle, de mobilité, de reconversion et de gestion de carrière. Accompagner le changement lié aux évolutions de nos organisations et de nos métiers est un axe constant de notre plan de développement des compétences.
- U Enseigne a retravaillé son offre de formation 2020 avec ses prestataires pour l'adapter aux contraintes imposées par la crise sanitaire. De nouveaux outils pédagogiques et des sessions en distanciel ont permis d'assurer 45% des formations réalisées (55% en présentiel); moins de 5% de sessions prévues ont dû être décalées début 2021.



- U Enseigne s'appuie particulièrement sur ses managers pour accompagner le bien-être au travail et le développement des compétences de ses collaborateurs. Un parcours de formation sur deux ans est plus spécifiquement adressé depuis 2019 aux nouveaux managers issus de la promotion interne ou du recrutement externe. 57 participants ont terminé leur cycle de formation 2019-2020 et 41 nouveaux participants se sont engagés dans le programme 2020-2021.
- Pour la 3^{ème} année consécutive, U Enseigne a proposé à ses collaborateurs en charge de la formation et du conseil aux points de vente de s'engager, en mobilisant leur Compte Personnel de Formation, dans un cursus certifiant, reconnu par l'Etat et la branche professionnelle : 35 collaborateurs ont été certifiés en 2019 et 2020. Selon le profil concerné, chacun a suivi un cursus de 13 ou 14 jours de formation sur 6 mois. Une 3^{ème} promotion de 15 collaborateurs volontaires s'est engagée dans la démarche en 2020.
- En 2020, malgré une année atypique, 5 nouveaux cycles de formation de futurs Associés U ont été ouverts ; ils réunissent 41 stagiaires avec parmi eux, 4 collaborateurs de U Enseigne. En effet, pour accompagner la dynamique du réseau de magasins, U Enseigne, avec le concours d'Associés déjà installés, accompagne de longue date ses collaborateurs qui souhaitent s'investir dans l'entreprenariat en point de vente U.
- Pour aider les équipes en magasins à incarner pleinement auprès de leurs clients les compétences et attitudes induites par nos valeurs de Commerçants autrement, U Enseigne propose depuis mai 2019 un important dispositif de formation et d'animation à l'intention des collaborateurs de tous les magasins U. A fin 2020, plus de 4 000 managers et collaborateurs des magasins U avaient suivi cette formation.
- Le Groupement U est le premier distributeur à ouvrir son propre Centre de Formation des Apprentis (CFA) en septembre 2020 (voir notre politique d'insertion des jeunes page 40). Destinée en priorité à la formation aux métiers de bouche de candidat.e.s extérieur.e.s à l'entreprise, son rôle est amené à s'élargir à d'autres publics et spécialités.

> U Log



- En 2020, le contexte sanitaire a mis un frein au déploiement complet du plan de développement des compétences, avec une priorité donnée aux formations indispensables aux actions de prévention et de sécurité. Un maximum de formations annulées au plus fort des restrictions ont été reportées sur la fin d'année ou sur l'année 2021.

>

- Les collaborateurs « employés logistiques » représentent près de 80% de l'effectif. C'est de très loin le principal métier de l'entreprise. L'harmonisation sociale et la politique RH de U Log sont donc tout naturellement orientées vers une valorisation de ce métier avec un parcours métier qualifiant, avec un double objectif : développer la polyvalence qui permet à chaque collaborateur volontaire de diversifier son activité et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail, tout en ouvrant une perspective d'évolution de carrière et de salaire pour le plus grand nombre.

 Activement engagée dans la modernisation de l'exploitation de ses entrepôts, U Log veille à accompagner l'évolution des compétences en lien avec la mise en œuvre de nouvelles technologies.
- Pour rendre son offre de formation accessible au plus grand nombre, U Log explore de nouvelles modalités en e-learning. Trois thématiques ont été expérimentées en 2020.



- Afin de mieux accompagner la montée en compétence de ses employés en entrepôts, U Log a conçu la formation Défi Log: autour d'une mise en jeu de l'exploitation d'un site logistique, animée par des managers-formateurs occasionnels internes, elle vise à une meilleure compréhension des process et des interactions entre les différentes activités de l'entrepôt et à un partage des connaissances métier. Lancée en 2019, cette formation s'est poursuivie en 2020 pour les nouveaux collaborateurs.
- Un plan d'accompagnement spécifique pour développer les compétences managériales a été initié en juin 2018 avec la formation Capt'Ten le socle managérial. Animée par des membres du comité de direction élargi, elle a pour objectif de partager une vision commune de notre mode de management en accord avec nos valeurs d'entreprise. Suspendue en 2020, cette formation managériale sera actualisée et poursuivie en 2021.



/45

Fidéliser les talents

NOTRE POLITIQUE

En tant qu'employeur, le Groupement U revendique trois ancrages majeurs, que nous entendons incarner auprès de nos collaborateurs et futurs collaborateurs et autour desquels se rassemble la communauté de nos salariés :

- nous revendiquons des valeurs humaines plus fortes
- nous sommes fiers de notre marque, fiers d'être U
- chez U, la quête de progression se vit au quotidien

Ainsi, la promotion interne est l'un des leviers privilégiés de la dynamique RH de U Enseigne. Les accords GPEC en vigueur dans les établissements U Enseigne et au sein de U Log prévoient pour tous les collaborateurs des entretiens formels réguliers qui sont autant d'opportunités d'échange avec chacun sur ses besoins, souhaits et perspectives d'évolution professionnelle.

La candidature à une mobilité interne est une démarche volontaire de la part du collaborateur. U Enseigne s'engage notamment à faciliter l'expression des souhaits de mobilité interne de ses collaborateurs - avec la possibilité, pour chacun d'entre eux, et à tout moment, de renseigner ses souhaits de mobilité via l'outil U Talents -, à porter l'offre de postes disponibles à leur connaissance, notamment via l'intranet de l'entreprise, à étudier en priorité les candidatures

internes et à faciliter la mobilité effective. Notre politique d'adaptation et de développement des compétences décrite plus haut contribue naturellement à accompagner cette dynamique interne.

Enfin, des actions collectives et des évènements conviviaux sont organisés tant sur les sites que au sein des entités U Enseigne : en renforçant la cohésion des équipes, ils facilitent l'intégration des nouveaux entrants et concourent à fidéliser les collaborateurs.

ACTIONS MENÉES EN 2020

- La promotion interne est restée dynamique et a permis de pourvoir 66% des recrutements réalisés en 2020. C'est un axe que U Log compte particulièrement redynamiser dans les trois années à venir, notamment via une meilleure identification des potentiels. Maintenir et renforcer l'employabilité de ses collaborateurs est parmi les priorités des établissements U Enseigne pour 2021.

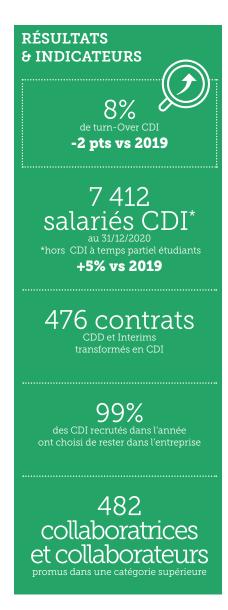


- L'enquête « Qu'en dis-tu? » menée en juin auprès des collaborateurs des établissements a recueilli 76% de répondants. Elle a permis de recenser que 89% d'entre eux n'envisagent pas de quitter l'entreprise, motivés par le plaisir et le sens au travail, les possibilités de mobilité et les parcours de carrière, les avantages sociaux et la rémunération. 3 collaborateurs sur 4 recommanderaient à une connaissance de venir travailler chez U.
- Compte tenu de la crise sanitaire, les événements conviviaux régulièrement organisés sur les sites ont dû être ajournés. Les collaborateurs ont malgré tout pu se joindre à des événements locaux tels que la $40^{\rm ème}$ édition du Marathon de Nantes, « couru » en virtuel le 26/04, le Défi Vélo organisé par la Collectivité Locale de Mulhouse et son agglomération en septembre, la course « Les e-Mulhousiennes » au profit de la ligue contre le cancer du sein, le Challenge connecté contre la Faim au profit d'ACF, des cours de fitness collectif hebdomadaires animés par une athlète olympique partenaire de U Enseigne.



Pour les collaborateurs des établissements, en grande majorité en situation de télétravail, des publications et animations via la communauté web interne ont permis de préserver les liens collectifs et le « vivre ensemble » (voir Améliorer la qualité de vie au travail).

Le jeu apprenant CAP RSE a notamment réuni quelque 500 collaborateurs et leur a permis de se sensibiliser aux enjeux du développement durable, tant dans leur sphère professionnelle que dans leur vie quotidienne, et de mieux appréhender les engagements RSE de U Enseigne.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail est gage d'épanouissement et de stabilité des collaborateurs dans l'entreprise. A ce titre, c'est un enjeu important en matière de recrutement et de fidélisation de nos collaborateurs.

Pour répondre au risque de détérioration des conditions de travail, U Enseigne déploie une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail.

NOTRE POLITIQUE

La politique Qualité de Vie au Travail de U Enseigne s'articule autour de 3 objectifs :

- > Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante au regard des évolutions de U Enseigne
- > Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- > Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail, avec une attention toute particulière à la prévention des risques et à la réduction de la pénibilité dans nos métiers logistiques

U Enseigne prend appui sur le cadre légal pour mettre en œuvre sa politique en la matière.

Mettre en œuvre une organisation du travail efficace et facilitante

U Enseigne s'appuie sur la négociation collective pour organiser le travail. Un accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail au sein des établissements U Enseigne est entré en application en juillet 2019 ; il a permis d'harmoniser les modalités du temps de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Un accord similaire avait été signé en février 2017 au sein de U Log. Pour les établissements de U Enseigne, deux nouveaux accords signés en 2019 complètent ces modalités, l'un concernant les temps de déplacement professionnels, l'autre le télétravail.

Au-delà des instances réglementaires, U Enseigne associe ses salariés aux réflexions menées sur l'amélioration de l'organisation du travail. C'est également le cas lors de la mécanisation d'un site logistique ou avec la mise en place volontaire de Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail sur l'ensemble des sites logistiques gérés en propre. Il en est de même au sein des établissements U Enseigne sur des thématiques telles que les risques psychosociaux.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Etablissements U Enseigne



Via un accord signé fin octobre 2019 pour l'ensemble de ses établissements, U Enseigne a ouvert l'accès au télétravail pour une très grande majorité de ses métiers. Cette nouvelle organisation du travail répond à la volonté des établissements U Enseigne de renforcer la qualité de vie au travail et par voie de conséquence les performances individuelles et collectives. Afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation du travail de façon optimale à compter du 1er mai 2020, une phase d'expérimentation a été engagée en décembre 2019.

Néanmoins la mise en œuvre généralisée du



télétravail par les pouvoirs publics pour des motifs sanitaires à partir de mars 2020, modalité périodiquement renouvelée au cours de l'année, a de fait amené la grande majorité des collaborateurs des établissements à assurer leurs missions à distance. En concertation avec ses partenaires sociaux, U Enseigne a mis en place les mesures adaptées à leur santé et à leur sécurité. Une communication avec l'ensemble des collaborateurs sur l'évolution de la situation a été régulièrement réalisée. Les managers des établissements ont été sensibilisés via un webinaire aux risques spécifiques liés à cette période (isolement, perte de lien, peur...) et guidés sur des bonnes pratiques de détection des difficultés et de soutien à leurs équipes, une cellule d'écoute psychologique confidentielle a été ouverte, un dispositif de soutien scolaire avec « Les Bons Profs », financé par l'entreprise, a été proposé aux parents d'enfants en collèges et lycées du 17 avril au 17 juin. Lors des retours sur site, des consignes d'organisation détaillées ont été diffusées aux collaborateurs des établissements (retour progressif sur site, jauge à respecter, précautions à prendre...) et des équipements de protection leur ont été remis.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> U Log



- Au sein de U Log, en raison du contexte exceptionnel de crise sanitaire, le télétravail a été mis en place subitement pour toutes les fonctions et activités compatibles. Puis, dans le cadre d'un Groupe de Travail dédié, piloté par le Directeur des Ressources Humaines et composé de représentants du personnel, un questionnaire a été adressé en décembre 2020 à l'ensemble des collaborateurs des fonctions supports afin de prendre en compte leurs ressentis et suggestions suite à cette expérience. L'analyse des réponses apportées a ainsi permis de constater la satisfaction d'une majorité d'entre eux et conforter le choix de U Log de développer le télétravail régulier à l'issue de la crise sanitaire dans le cadre d'un accord d'entreprise.



Pendant toute cette période, U Log a poursuivi son activité logistique sur l'ensemble de ses sites. Des concertations régulières ont été organisées avec les instances représentatives du personnel aux niveaux national et local pour mettre en œuvre les mesures permettant la poursuite de l'activité économique et la protection des salariés.

Des équipements de protection individuelle et kits de nettoyage ont été distribués, les prestations de nettoyage ont été renforcées, le travail a été réorganisé (régulation des pauses, décalage des prises et fins de poste...) pour assurer la santé et la sécurité du personnel. Managers et collaborateurs ont été sensibilisés aux risques liés à la situation sanitaire et les consignes (gestes barrières) ont été communiquées quotidiennement sur le terrain (briefs et affichages). Une cellule d'écoute psychologique a également été proposée pour les personnes en difficultés et des actions ont été menées auprès des prestataires (Entreprise de Travail Temporaire, transporteurs, entreprises de

Enfin, pour assurer la poursuite du dialogue social, un accord droit syndical a été conclu permettant l'organisation des réunions à distance.





Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Des accords collectifs portant sur les horaires variables sont en vigueur, tant pour U Log que pour les établissements U Enseigne. Pour ces derniers, l'accord collectif portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail entré en application à compter du 01/07/2019 a notamment étendu la mise en œuvre d'horaires variables pour les collaborateurs Employés et Agents de Maîtrise de tous les établissements, ainsi que le bénéfice au prorata de jours RTT pour les collaborateurs à temps partiel.

Il crée également un droit d'absence pour soigner un proche et étend à tous les collaborateurs des établissements U Enseigne l'autorisation d'arrivée tardive les jours de rentrée scolaire et le bénéfice d'un Compte Epargne Temps.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) permettent également de convenir de mesures favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Etablissements U Enseigne



- Les NAO signées le 11/02/2020 emportent plusieurs mesures permettant de favoriser l'équilibre des temps entre vie professionnelle et vie privée : raccourcissement de la plage horaire fixe de l'après-midi, rémunération de 2 heures pour la rentrée des classes des enfants jusqu'en 6ème incluse, possibilité de départ anticipé et rémunéré pour le départ en congé principal de l'année.
- Lors de la 1ère période de confinement et de télétravail, afin d'accompagner les collaborateurs parents de jeunes enfants, U Enseigne a financé un dispositif de soutien scolaire (près de 200 enfants accompagnés du 17 avril au 17 juin). Tout au long de l'année, des conseils et astuces relatifs au bien-être au travail ont été diffusés via la communauté web interne.



- Au-delà des accords collectifs communs, dans la logique de proximité propre à l'enseigne, chaque établissement s'attache à faciliter la vie quotidienne de ses collaborateurs (services de conciergerie, livraison de commandes sur le lieu de travail par exemple).
 - La Coopérative U Enseigne participe au financement des activités sociales et culturelles du CSE à hauteur de 1% de sa masse salariale, permettant localement aux partenaires sociaux de faciliter l'accès à tarif préférentiel à certains services du quotidien tels que des équipements sportifs de proximité, ou de l'aide aux devoirs.
- Depuis 2017, un fonds de solidarité peut être actionné en faveur de salariés de la Coopérative U Enseigne momentanément confrontés à une situation financière difficile.

> U Log

Consciente que des difficultés d'ordre personnel peuvent affecter la sphère professionnelle, U Log propose une prestation de service social du travail à l'ensemble de ses salariés afin de :



- répondre à la demande des collaborateurs confrontés à des situations sociales variées;
- traiter des thématiques extérieures à la sphère professionnelle (famille, budget, logement);
- prendre en charge des dossiers administratifs
 « techniques » pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de l'expertise requise.

Des permanences physiques sur sites ou à distance - en lien avec le contexte sanitaire - sont assurées avec prise de rendez-vous, mais également des temps pour les assistant(e)s du service social du travail dédié(e)s aux démarches extérieures, suivi des dossiers et visites au domicile des salariés. Une aide financière peut être attribuée dans le cadre d'un fonds de solidarité (dossier piloté par les assistant(e)s du service social du travail).



ENSEIGNE Coopérative

Veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs au travail

Conformément à la législation en vigueur, U Enseigne est responsable de la sécurité et de la protection de la santé de chacun de ses collaborateurs.

Cette exigence a revêtu une acuité particulière dans le contexte de crise sanitaire majeure déclarée en 2020 : en réévaluant régulièrement les risques professionnels au regard de l'évolution de la situation, la direction

générale de U Enseigne, en liaison avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, a adapté tout au long de l'année les actions de prévention et de protection dans le souci de préserver la santé de ses collaborateurs et d'assurer la continuité de l'activité. Un dispositif de gestion de crise a été actionné, permettant une prise de décision et une action rapides.

La prévention de la pénibilité est une préoccupation constante de U Log. Celle-ci a la volonté de favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels en ayant à cœur de placer le collectif au centre de sa réflexion (polyvalence, développement de l'emploi).

ACTIONS MENÉES EN 2020

> Etablissements U Enseigne



- Dans le contexte de pandémie Covid-19, la direction générale a maintenu une communication régulière avec l'ensemble des collaborateurs sur l'évolution de la situation et les établissements U Enseigne, en majorité en télétravail, ont veillé à maintenir le lien des managers avec leurs collaborateurs. Ceux-ci ont été sensibilisés à la détection et à la prévention des risques propres à ce contexte et au travail à distance renforcé. Pour tous, des conseils liés à la pratique du télétravail, à l'organisation de l'espace et du temps de travail ont été diffusés via la communauté web interne et une cellule d'écoute psychologique confidentielle a été ouverte (voir également le chapitre Organisation du travail). Lors des retours sur site, des consignes d'organisation détaillées ont été diffusées aux collaborateurs (retour progressif sur site, jauge à respecter, organisation des espaces de travail et des circulations, précautions à prendre...) et des équipements individuels de protection leur ont été remis (gel hydroalcoolique, masques, mouchoirs jetables,...)

L'attention a également porté sur le maintien de la cohésion d'équipe, tant au sein des services qu'entre les sites : challenges sport & bien-être via la plateforme U Heroes au profit d'actions caritatives (lutte contre le cancer, ACF...plus de 550 collaborateurs inscrits), animations ludiques, conseils de bien-être au travail, animation de team buildings à distance sous forme d'escape game, concours thématiques à Noël (cuisine, décoration...).

U Enseigne a également délivré aux Associés U des guides de recommandations pour la protection de leurs collaborateurs et de leurs clients aux différentes phases de la pandémie de Covid-19.

- U Enseigne a mis en place un groupe de travail composé de membres de la Direction et de représentants du personnel en vue de construire une procédure de traitement des situations de risques psychosociaux commune à l'ensemble des établissements. Cette procédure est applicable dès 2021. Les négociations avec les organisations syndicales sur la qualité de vie au travail prévues en 2021 seront par ailleurs l'occasion notamment de renforcer les actions existantes en matière de prévention des risques professionnels.



 Les services d'infirmerie présents sur les sites permettent de mettre en place et d'animer des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs (prévention des troubles musculo-squelettiques, conseils nutrition...).



Accompagner les talents

U Log a établi un diagnostic des facteurs de pénibilité en tenant compte des seuils d'exposition définis par le Code du travail. Au vu de ce diagnostic, et souhaitant prendre en compte l'allongement de la vie professionnelle, la Direction de U Log a engagé un plan d'actions sur 3 ans (2019-2022) portant sur les thèmes suivants : l'adaptation et l'aménagement du poste de travail (matériel de rayonnage par exemple). la réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels dits de pénibilité en développant dans la filière « Ambiant » une mécanisation raisonnée, l'amélioration des conditions de travail par l'utilisation de palettes plastiques, et la mise en œuvre, pour les nouveaux employés logistiques, de la formation « gestes et postures » afin de limiter les risques de troubles musculo-squelettiques ainsi que les accidents du travail. Hormis le développement de la mécanisation qui permet de lutter contre la pénibilité et de limiter les effets de celle-ci, U Log développe la polyvalence des collaborateurs « employés logistique », qui permet à chaque collaborateur de diversifier son activité et ainsi de diminuer la pénibilité au poste de travail.

Dans le cadre de la création du Comité Social et Economique, U Log a fait le choix, par voie d'accord, de conserver une instance dédiée avec la mise en place d'une commission Santé sécurité et conditions de travail sur chaque site géré en propre, dans l'intention de poursuivre les efforts déployés en matière de prévention, au plus près du terrain, en y associant les représentants du personnel.

Pour leur part, en collaboration avec leurs services d'infirmerie, les établissements U Enseigne mènent tout au long de l'année des actions d'information et de prévention auprès des collaborateurs.



Enfin, fortement éprouvé par l'attentat au Super U de Trèbes en mars 2018, le Groupement s'est mobilisé pour faire face aux conséquences d'incidents graves, notamment en point de vente. U Enseigne a ainsi créé un dispositif innovant d'accompagnement tant des Associés que des collaborateurs qui pourraient être confrontés à un événement traumatisant lié au travail (acte malveillant ou de terrorisme, accident grave ou décès).

Déployé en lien avec les moyens privés et publics locaux ou nationaux concernés, et portant sur les dimensions administrative, juridique, médicale, psychologique et sociale, ce dispositif d'accompagnement et d'assistance post-incident vise à accompagner collectivement l'ensemble des collaborateurs dans un premier objectif de soins et ensuite dans celui d'une reprise de travail durable. Il a été déployé sur l'ensemble des magasins U en 2019 puis sur les établissements U Enseigne en 2020.

ACTIONS MENÉES EN 2020

> U Log



- La prévention des risques professionnels et la sécurité restent un point clé du plan de développement des compétences de U Log. Des résultats encourageants en 2020 ont été obtenus sur le volet Accident du travail avec une diminution du taux d'absentéisme de 1,51% en 2019 à 1,39 % en 2020 : baisse des taux de fréquence et de gravité.

Pour autant, U Log poursuit ses efforts notamment par l'animation du challenge Sécurité sur ses différents sites. Suite au constat de dégradation du taux d'absentéisme notamment liée à la maladie (11,3% en 2020 vs 9,8% en 2019), une vigilance accrue et partagée sera poursuivie sur l'ensemble des sites afin de veiller à la santé et à la sécurité de tous, notamment en cette période de pandémie. Il est prévu en 2021 en concertation avec la commission santé, sécurité et conditions de travail centrale la mise en œuvre d'un plan d'actions pour prévenir et gérer l'absentéisme.



- U Log a poursuivi ses actions visant à réduire la pénibilité physique :
- développement de la mécanisation pour les produits les plus lourds dans les filières Epicerie-Liquides-Droguerie-Parfumerie-Hygiène et Fruits et Légumes (robots en entrepôts frais) déploiement des véhicules à guidage automatique « AGV » (pour limiter les tâches pénibles de roulage, par exemple): 13 sites sont équipés, avec 62 équipements déployés à fin 2020.
- déploiement des filmeuses automatiques
- utilisation des semis à barres permettant de diminuer la hauteur des palettes préparées
- développement de la polyvalence
- U Log veille également à l'environnement de travail et à l'amélioration constante des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Cela s'illustre par exemple par :
- la mesure du taux d'émission des ondes électromagnétiques
- des mesures liées aux risques psychosociaux (RPS), pour lutter contre toutes les formes de souffrance au travail et les situations de violence et de harcèlement quel qu'il soit :
- > une analyse du «bien-être au travail» dans le cadre des entretiens annuels
- > la formation des Responsables Ressources Humaines des sites, interlocuteurs privilégiés et véritables relais des collaborateurs qui rencontreraient des difficultés dans leur emploi ou dans le milieu professionnel.

ENSEIGNE Coopérative

Exercice clos le 31/12/2020 /51



3. Enjeux sociétaux

Être acteur de la dynamique des territoires

Encourager les démarches RSE des fournisseurs et mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement

Accompagner nos clients vers une consommation durable

Assurer la sécurité des consommateurs et agir pour leur santé

ÊTRE ACTEUR DE LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

Fondée sur un modèle coopératif qui mise sur la proximité, la qualité et l'humain, l'enseigne U est étroitement intégrée et attachée au tissu économique de chaque territoire. Soucieuse de contribuer à la dynamique économique au plus près des magasins, U Enseigne privilégie une coopération locale en réseau qui bénéficie à tous - magasins, collaborateurs, fournisseurs, partenaires et clients.

Dans son champ d'action, afin de répondre au risque de perte de dynamique des territoires, U Enseigne privilégie trois objectifs :

- Privilégier l'origine France
- Etre aux côtés des PME
- Accompagner les filières agricoles et d'élevage

Privilégier l'origine France

NOTRE POLITIQUE

Parce que l'enseigne U revendique son ancrage local fondateur, le soutien à l'économie et aux produits français s'inscrit naturellement comme une exigence incontournable de nos produits à la marque U.

> L'origine France

En faisant appel, pour le sourcing des Produits U, à des entreprises qui produisent, fabriquent ou transforment significativement en France, U Enseigne participe à soutenir l'emploi, au-delà des 73 000 emplois directs générés par le Groupement U. Ainsi, près de 80% de nos produits alimentaires à la marque U * sont réalisés en partenariat avec des entreprises de France.

Pour soutenir les filières agricoles françaises, nous sélectionnons, dès que nous le pouvons, des matières premières produites en France, tant pour les produits bruts que pour les ingrédients entrant dans la composition de nos Produits U. Les accords de partenariat que nous initions avec les filières privilégient des relations directes avec les producteurs et les circuits courts (voir page 56 « Accompagner les filières agricoles et d'élevage »). 100% des produits bruts U frais en fruits et légumes (hors agrumes et poivrons), boucherie-volaille et charcuterie de porc à la coupe sont d'origine France. Celle-ci est une des exigences de notre cahier des charges pour les produits à la marque U Bio (hors agrumes).

Pour le consommateur, ces engagements sont visibles à travers des cartouches d'information apposés sur les emballages de nos produits à marque U. Par exemple :

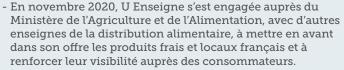




ACTIONS MENÉES EN 2020

- Pour soutenir le secteur de l'impression en France, durement touché par la crise, U Enseigne a décidé au printemps 2020 de réaliser en France l'impression de ses prospectus commerciaux. Grâce aux partenariats noués avec l'enseigne, les imprimeurs français concernés connaîtront un quasi doublement de l'activité initiale.







- Pour la 2^{ème} année consécutive, U Enseigne a privilégié dans son offre Jouets 2020 les partenaires qui créent ou fabriquent en France; une sélection de jouets d'origine française, souvent exclusifs en grande distribution, a fait l'objet d'un prospectus commercial Hyper U en fin d'année.
- La signature « Le Meilleur du local » a été lancée en juin 2020 et se déploiera plus largement dès 2021 ; des supports de communication ont été mis à disposition des magasins U, leur permettant de signaler au consommateur les fournisseurs et produits partenaires. Les sites ecommerce CoursesU.com des magasins permettront également en 2021 de faciliter l'accès du consommateur à cette sélection de produits.





- U Enseigne a apporté de la visibilité aux produits et fournisseurs régionaux et locaux tout au long de l'année :
- près de 50 prospectus commerciaux régionaux spécifiques ont été diffusés aux consommateurs au cours de l'année pour promouvoir l'offre locale au sein des régions Sud, Est, Ouest et Nord-Ouest.
- une campagne de communication a été menée avec France Télévisions à l'occasion du Tour de France 2020 et relayée sur les réseaux sociaux : 21 films de 60 secondes ont permis à un fournisseur local de mettre en valeur son savoir-faire et un de ses produits.
- A l'automne, la Coopérative U Enseigne et l'association Villes de France ont signé une convention visant à favoriser et accélérer le développement, l'attractivité et la redynamisation des cœurs de villes. U confirme ainsi une nouvelle fois son rôle d'enseigne des territoires.



^{*} Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels

Le meilleur du local

Produits locaux sélectionnés par vos magasins U

> L'ancrage local et régional

Partie-prenante de la dynamique des territoires, le Groupement U entend valoriser le savoir-faire des entreprises locales et participer à leur développement économique.

Cette politique s'incarne au quotidien dans les engagements individuels de chacun de nos magasins sur le territoire spécifique où il est présent. Chaque Associé U, commerçant indépendant, inscrit son point de vente dans une dynamique locale, qu'il s'agisse d'enrichir son offre de produits et services ou de faire appel à des prestataires locaux.

U Enseigne accompagne cette politique des Associés notamment avec la démarche « Le Meilleur du local ». Celle-ci a pris le relais à l'été 2020 de la démarche historique « U de nos Régions » initiée en 2009; elle se déploiera progressivement à partir de 2021.

34 Associés référents, issus chacun de leur bassin de consommation régional, pilotent cette démarche aux côtés des équipes de U Enseigne.

Ils sélectionnent des produits locaux et régionaux répondant à un ensemble de critères : les produits doivent être fabriqués et/ou transformés dans un rayon de moins de 250 kilomètres autour du magasin U par une entreprise implantée localement (TPE, PME ou ETI) et justifier d'une matière première principale d'origine française.

Les magasins U concernés s'engagent pour leur part à intégrer et repérer cette offre dans le parcours du client en magasin. Ces critères sont spécifiés dans une charte d'engagements réciproques entre l'enseigne et son fournisseur.

Par ses communications médias et en points de vente, par un balisage des produits et des animations commerciales dans les magasins, l'Enseigne facilite ainsi l'exposition des entreprises locales sur leur territoire et renforce le lien de celles-ci avec les consommateurs. En privilégiant la proximité entre producteur et consommateur, la démarche agit également en faveur de l'environnement.

En matière de logistique enfin, la totalité des prestataires transporteurs auxquels U Log fait appel sont français.

RÉSULTATS & INDICATEURS



78%

stable vs 2019**

des produits alimentaires à la marque U' comportent une Matière Première

+7 pts vs 2019"

34% des Produits U Bazar

créés dans l'année portent la valeur sociétale

*Epicerie, Liquides, Surgelés et Produits frais libre-service et traditionnels ** KPI révisé - Comparaison effectuée hors produits frais traditionnels

Être aux côtés des PME

NOTRE POLITIQUE

Les Associés des magasins U, engagés dans leur écosystème local et euxmêmes entrepreneurs indépendants. ont à cœur de promouvoir et soutenir les entreprises de leur territoire, comme ils en ont fait la preuve lors de la crise du Covid-19 en s'approvisionnant plus largement en direct ou en accueillant dans leurs murs des PME locales temporairement privées de débouchés. La démarche « Le Meilleur du local » est également un moyen d'accompagner tout au long de l'année la dynamique des TPE et PME en régions et au plus près des magasins.

Plus spécifiquement, U Enseigne a la volonté de construire des relations d'affaires équilibrées avec ses fournisseurs. Consciente que la taille de son organisation peut rendre complexe ses relations avec l'univers des PME, U Enseigne s'efforce de faciliter les relations avec celles-ci.

Un Associé du Groupement, en binômat avec un Permanent du commerce U Enseigne, est plus particulièrement dédié à faciliter ces relations. Des démarches sont ainsi menées à différents niveaux du Groupement pour s'inscrire en partenaire durable des PME françaises. Au niveau de U Enseigne, le partenariat engagé avec la FEEF est un des moyens d'animer notre politique en faveur des PME/ETI.

Parce qu'ils partagent un esprit entrepreneurial commun et sont mobilisés sur l'instauration de relations d'affaires durables, le Groupement U et la FEEF - Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France - se sont plus particulièrement engagés dans une coopération approfondie.

Concourir à la dynamique des territoires et Contribuer à la transformation durable du monde agricole

Les engagements réciproques des deux parties sont contractualisés dans une charte d'engagement; depuis 2015, ils visent à construire ensemble un cadre aménagé de collaboration commerciale. Reconduite en 2019 pour une nouvelle période de 3 ans, cette charte s'est enrichie de nouveaux engagements (accompagnement particulier des filières à forte volatilité des matières premières, conclusion priorisée des négociations commerciales annuelles avec les PME.)



Elle porte des objectifs de concertation en amont et en aval de la négociation commerciale, instaure une relation collaborative qui

s'inscrit dans la durée et prévoit les moyens qui permettent d'apporter un soutien au développement des PME dans l'enseigne et la fluidification de leur relation avec l'enseigne, notamment celles porteuses du label « PME+ ». Contrôlé par un organisme indépendant, celui-ci distingue les PME reconnues pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociétales et managériales.

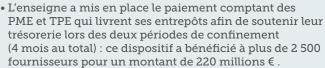


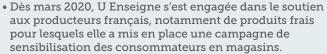
ACTIONS MENÉES EN 2020

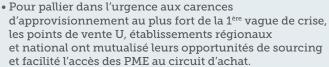
 - A l'occasion de la crise Covid-19, U Enseigne a apporté un soutien aux PME lors des périodes de confinement.

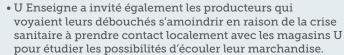


0









 - La décision de réaliser en France l'impression de nos prospectus commerciaux à compter du 2^{ème} semestre 2020 est venue en soutien au secteur de l'imprimerie française.



- U Enseigne inscrit tout au long de l'année des produits issus de PME dans ses animations commerciales et prospectus et signale notamment aux consommateurs ceux labellisés « PME+ ».
 Depuis 2020, ceux-ci sont repérés en permanence sur les sites CoursesU.com des magasins, où les consommateurs peuvent également trouver un encart explicatif de ce label.
- Via ses prospectus régionaux, U Enseigne a également poursuivi la mise en valeur des produits régionaux issus de PME (cf démarche « U de nos Régions/Le Meilleur du local »).







ENSEIGNE Coopérative

Exercice clos le 31/12/2020

Accompagner les filières agricoles et d'élevage

NOTRE POLITIQUE

Par l'ancrage de son modèle d'affaires dans l'économie des territoires, son rôle majeur dans la commercialisation des produits alimentaires auprès des consommateurs français et son choix sociétal de promouvoir l'accès à une meilleure alimentation, le Groupement U est particulièrement concerné par la transformation durable du monde agricole.

En privilégiant l'origine France, en encourageant des pratiques agricoles et d'élevage plus responsables, U Enseigne est activement engagée dans le soutien des producteurs et éleveurs français.

En s'impliquant dans l'animation des Etats Généraux de l'Alimentation dès 2017, l'enseigne, par la voix de son PDG, a réaffirmé sa volonté de construire collectivement des prix responsables et s'est engagée en faveur d'une redistribution juste de la valeur à tous les maillons de la chaîne via plus de transparence et des accords pluriannuels avec ses fournisseurs.

Pour les produits bruts à la marque U, qui répondent à un cahier des charges spécifique, U Enseigne poursuit ainsi une politique de contractualisation qui tient compte des coûts de production et prévoit des engagements de volumes sur une durée minimum de 3 ans auprès des producteurs qui s'engagent dans une démarche de qualité.

U Enseigne s'implique également dans la construction de partenariats tripartites (distributeur-industriel / transformateur-coopératives d'agriculteurs) ou de contrats spécifiques avec les filières agricoles et d'élevage.

En 2020, en collaboration avec les filières agricoles, U Enseigne a accentué la dimension régionale de sa politique Filières dans l'objectif de produire, transformer et commercialiser autant que possible au plus près des territoires. C'est cette logique d'approche régionalisée qui a été mise en œuvre en 2020 dans la filière Blé, avec la création de la première filière Blé régionale, Blé de Bretagne U, avec trois partenaires bretons, et dans la filière Bovine avec l'engagement de l'enseigne de développer la commercialisation des viandes bovines Label Rouge.

Collaborer avec nos fournisseurs, nous permet également de développer une approche d'équilibre matières qui permet de créer des synergies en réorientant les produits bruts moins nobles vers d'autres débouchés (purées, surgelés, produits élaborés...) pour les rentabiliser et éviter le gaspillage.

Depuis 10 ans, U Enseigne accompagne la transformation du monde agricole, citons notamment :

2011

ENGAGÉS AUPRÈS DU GROUPEMENT DE PRODUCTEURS BIOLAIT

Avec cet accord, le groupement de producteurs Biolait devient le partenaire exclusif du lait UHT U Bio. En contrepartie, U Enseigne s'engage en volume et en prix d'achat, et favorise la conversion des nouveaux adhérents vers la production laitière biologique. Ce partenariat a été renouvelé en 2017 pour 5 ans.

2012

ENGAGÉS AUPRÈS DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

Pour les fruits et légumes 1^{ère} gamme à la marque U, l'un des objectifs est de donner de la visibilité aux producteurs grâce à un contrat minimum de 3 ans afin qu'ils puissent investir dans la recherche et les essais de nouveaux modes de production et de nouvelles variétés.

2013

ENGAGÉS AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DE PRODUCTEURS « LES PORCS BIO DE FRANCE »

Le partenariat avec «Les Porcs Bio de France», renouvelé en octobre 2019, basé sur un contrat de 5 ans, permet de maximiser le revenu des producteurs concernés en élargissant les débouchés des viandes produites sur une large gamme de produits à la marque U Bio au rayon Boucherie et Charcuterie Libre Service.

2013

ENGAGÉS AUPRÈS DE LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS TERRENA

Signature d'un partenariat avec la coopérative Terrena, à l'origine de notre gamme de porc U estampillée La Nouvelle Agriculture®.

Outre le bénéfice d'un cahier des charges précis en matière d'origine et de production responsable, cet accord, renouvelé et enrichi en 2019, garantit un contrat de vente de trois ans et prévoit une construction des prix intégrant les coûts réels de production. Depuis 2013, U Enseigne et Terrena ont co-développé 5 filières de Produits U sur la base de la démarche La Nouvelle Agriculture®: porc, lapin, poulet, bœuf et dinde.

2016

ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLEVEURS BOVINS

Signature d'une charte avec la Fédération Nationale Bovine (FNB) portant sur le développement d'un « cœur de gamme » issu de races à viande (Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine...) dont les prix payés aux producteurs intègrent les coûts de production. La promotion de l'offre bovine Label Rouge a pris le relais de cette démarche en 2020 afin d'accompagner la montée en gamme définie dans le plan de filière bovine des EGA.

2016

ENGAGÉS AUPRÈS DES PRODUCTEURS DE LAIT

Signature d'un accord avec SODIAAL,

1ère coopérative laitière française, pour soutenir la filière lait en France, notamment via des engagements de volumes et des contrats sur 3 ans. Des engagements identiques sont ensuite pris avec les coopératives LSDH et le groupement de producteurs APLBC. Avec ces accords, 100% des volumes de lait UHT en bouteille à la marque U sont issus d'une démarche de soutien à la production.



Concourir à la dynamique des territoires et Contribuer à la transformation durable du monde agricole



2016

ENGAGÉS AUPRÈS DES FOURNISSEURS D'ŒUFS COQUILLE

Pour ses œufs à la marque U, U Enseigne accompagne financièrement l'installation d'exploitations d'œufs en plein air.

2018

ENGAGÉS AUPRÈS DE LA COOPÉRATIVE TRISKALIA

Signature d'une lettre d'engagement puis d'un accord pluriannuel quadripartite - éleveurs, abattoir, transformateurs, distributeur - pour la gamme de charcuterie LS à la marque U. En contrepartie d'un cahier des charges assurant des bénéfices environnementaux et nutritionnels, cet accord assure aux producteurs une rémunération qui tient compte des coûts de production.

2019

ENGAGÉS AUPRÈS DE COOPÉRATIVES LAITIÈRES DU GRAND EST

Signature d'un accord avec quatre coopératives du Grand Est et la Laiterie de Cléry (Schreiber France), transformateur exclusif des produits laitiers ultra-frais U. En contrepartie d'un cahier des charges assurant des bénéfices environnementaux et nutritionnels, cet accord de 5 ans assure aux éleveurs des débouchés en volumes et une rémunération au-dessus des prix du marché.

2020

ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLEVEURS BOVINS LABEL ROUGE

Dans le cadre de son engagement dans les EGA et de la continuité de la démarche Eleveur & engagé signée en 2016 dont elle prend le relais, U Enseigne s'engage dans la valorisation de l'offre Label Rouge dans ses rayons Boucherie. Elle prévoit ainsi d'accompagner ses éleveurs partenaires intéressés dans l'accès à cette labellisation, tout en préservant les approvisionnements locaux historiques.

Un dispositif de communication fort est proposé aux magasins U qui valorisent cette offre.

2020

ENGAGÉS AUPRÈS DE LA FILIÈRE BLÉ EN BRETAGNE

Avec trois partenaires bretons, la coopérative Eureden, Paulic Meunerie et la boulangerie Leroux, U Enseigne lance sa 1^{ère} filière Blé régionale. Elle garantit aux producteurs une juste rémunération, avec des contrats de 3 ans et un revenu minimum à l'hectare.

2020

ENGAGÉS AUPRÈS DES ÉLEVEURS BOVINS

Via un accord tripartite signé en décembre pour la fourniture de la viande bovine servant à l'élaboration des steaks hachés surgelés à marque U, U Enseigne complète la rémunération des éleveurs et contribue à soutenir la filière bovine française.

ACTIONS MENÉES EN 2020

- Dans le contexte de la crise Covid-19, l'effort de U Enseigne en 2020 s'est porté sur le soutien aux producteurs et éleveurs en facilitant l'écoulement de leur production saisonnière (mises en avant, ventes à prix coûtant), en les invitant à se rapprocher des magasins U de leur région, en s'engageant à renouveler ses volumes d'achat en 2021.
 - Par exemple, pour accompagner la filière Marée, U Enseigne a commercialisé en mai les huîtres origine France à prix coûtant et s'est approvisionnée exclusivement pour certaines espèces auprès de criées françaises.
 - De même, depuis avril 2020, U Enseigne commercialise chaque semaine six fruits et légumes origine France à prix coûtant.



- Dans la **filière porcine**, dans le cadre de l'accord signé en 2018 et des plans de progrès engagés par les éleveurs pour répondre à notre cahier des charges U, 11 premiers produits de la gamme charcuterie de porc U ont été mis en marché.



- Dans la **filière bovine**, U Enseigne invite les magasins du Groupement à valoriser la viande Label Rouge dans leurs rayons et les accompagne dans la mise en œuvre auprès de leurs éleveurs en régions.
- Dans la filière Blé, création de la filière U Blé de Bretagne, première filière régionale Blé et farines destinée à approvisionner les rayons Boulangerie des magasins pour la fabrication d'une baguette tradition régionale.



 Dans la filière laitière, pour la 2^{ème} année consécutive, des accords visant à revaloriser le prix du lait aux producteurs ont été signés avec les grands industriels des produits laitiers. Ces accords concernent plus de 28 000 producteurs.

RÉSULTATS & INDICATEURS



14 contrats

de filières tripartites à l'échelle nationale, accompagnés de plans de progrès

+5 vs 2019

4 056 producteurs engagés via des partenariats tripartites nationaux

+42% vs 2019





ENCOURAGER LES DÉMARCHES RSE DES FOURNISSEURS

U Enseigne met en marché près de 15 000 références de Produits U, fers de lance des engagements RSE de l'Enseigne. La conception et la production de ces produits permettent à U Enseigne de mettre en œuvre ses politiques de Développement Durable et de mettre en place autour de ces enjeux des partenariats dynamiques avec ses fournisseurs. Afin de prévenir les dommages causés aux droits sociaux et environnementaux via notre chaîne d'approvisionnement, notre objectif est d'encourager les démarches RSE de nos fournisseurs et de mener une démarche de vigilance sur nos chaînes d'approvisionnement.

NOTRE POLITIQUE

Considérant que les engagements pris sur nos produits sont les marqueurs de la responsabilité de notre enseigne et conscients de notre responsabilité en tant que distributeur, nous nous sommes fixés comme position d'intégrer dès l'amont des enjeux environnementaux, sociétaux et sociaux dans toutes les phases du cycle de vie de nos produits à marque U.

Afin d'intégrer notre valeur sociétale ajoutée au cœur de notre offre de produits, nous avons identifié une dizaine de thématiques clés en matière de RSE. Elles se résument en deux grandes typologies de responsabilités pour notre enseigne : notre responsabilité sur les Produits U que nous distribuons au consommateur et notre responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs. Ces thématiques sont au cœur de la stratégie d'amélioration continue de notre offre de produits à Marque U.

Concernant nos PRODUITS

Préservation des ressources et de la biodiversité

Réduction des substances controversées

Réduction des déchets et du gaspillage

Qualité nutritionnelle

Consommation responsable

Vis-à-vis de nos FOURNISSEURS

Origine France privilégiée

Développement économique

Environnement

Bien-être animal

Sensibilisation aux enjeux RSE

La traduction opérationnelle de ces engagements est portée par deux types de politiques :

- > des politiques Développement durable transversales, qui constituent un socle commun, dont les ambitions s'appliquent à l'ensemble de nos produits à la marque U
- > des politiques adaptées à chaque univers de produit, qui complètent ce socle commun :
 - des Politiques Ingrédients pour chacune de nos principales filières alimentaires
 - des Politiques Activités sur nos filières non alimentaires

Engagements communs pris pour l'ensemble des familles de produits de façon transversale



Engagements différenciés pris pour chaque famille de produits de façon spécifique



Les grandes lignes directrices de ces politiques, illustrées de réalisations concrètes, sont accessibles sur notre site internet magasins-u.com En affichant des engagements ambitieux sur nos marques U, nous souhaitons que nos politiques créent un effet d'entraînement positif sur l'offre de marques tierces.

Promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous

La co-construction avec les fournisseurs est un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques et démarches, avec la volonté de responsabiliser les fournisseurs sur la mise en place des évolutions nécessaires à nos exigences et ambitions Qualité.

Deux moyens coexistent pour atteindre le niveau d'ambition fixé dans nos politiques :

1 - Des exigences, formalisées au travers de spécifications Qualité et Emballage.

Le niveau d'ambition lié aux exigences U peut donner lieu :

- à une reconnaissance de labels ou de certifications dès lors qu'ils sont en adéquation avec notre ambition (ex : reconnaissance sur la filière blé/farine de la certification CRC),
- et/ou à des exigences spécifiques à U Enseigne (ex : substances controversées à exclure de la composition du produit et de son emballage)

2 - Un accompagnement dans le temps sur des plans de progrès

qui permettent l'identification et la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques des fournisseurs et producteurs.

Des plans de contrôles permettent le suivi de ces politiques et l'amélioration continue des pratiques.

Cette démarche s'illustre particulièrement dans la construction de partenariats tripartites avec les filières agricoles et d'élevage (décrites au § « Etre acteur de la dynamique des territoires - Accompagner les filières agricoles et d'élevage » page 56).

Plus spécifiquement, U Enseigne veille au **respect des conditions sociales de production** de ses produits.

U Enseigne adhère depuis 2001 à Initiative Clause Sociale (ICS), qui regroupe 45 enseignes agissant ensemble pour améliorer durablement la condition de l'Homme au travail et accompagner de manière responsable les fournisseurs dans une démarche de progrès sur ce plan. Le référentiel se base sur les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les principes fondamentaux des droits de l'Homme ainsi que sur les

réglementations locales. La démarche est multisectorielle et concerne toutes les catégories de produits (Textile, Alimentaire, Bazar,...).

- La démarche consiste à observer sur le terrain les conditions sociales de production, par la mise en œuvre d'audits sociaux réalisés par des prestataires indépendants accrédités par ICS sur la base d'une trame d'audit commune à toutes les enseignes, développée par ICS.
- Le référentiel d'audit adresse des problématiques intégrant aussi bien les conditions de travail (horaires abusifs, sécurité des locaux, équipements de protection des travailleurs,...), le recours au travail d'enfants, au travail forcé, les pratiques disciplinaires abusives, le harcèlement, la discrimination, la liberté d'association et les conditions de rémunération (non-respect des salaires minimaux...).
- A la suite de l'audit, les nonconformités sont identifiées et le site de production s'engage sur la réalisation des actions nécessaires pour lever ces non-conformités.
- Les données sont partagées entre les enseignes travaillant avec un site de production commun.

En adhérant à ICS, nous nous donnons pour objectif d'accompagner nos fournisseurs dans le respect des droits de l'Homme et des réglementations du travail internationales et locales.

Nos fournisseurs s'engagent contractuellement au respect du code de conduite ICS et acceptent de faire auditer leurs sites de production.

U Enseigne a pris le parti de financer le programme d'audit pour ses fournisseurs.

Les fournisseurs audités sont sélectionnés par U Enseigne sur la base d'une méthodologie interne d'analyse de risques intégrant le pays de production, les résultats des précédents audits (qu'ils aient été mandatés ou non par U Enseigne) et le type de produit fabriqué.

U Enseigne s'est engagée aux côtés de 7 autres grands acteurs de la distribution à utiliser la **plateforme Valorise** auprès de ses fournisseurs. Créée en juin 2017 par quatre organisations professionnelles (l'ANIA, Coop de France, la FCD et la FEEF) la plateforme

web Valorise permet de simplifier, grâce à une saisie unique, la transmission des informations RSE des fournisseurs vers leurs clients distributeurs, au travers d'un questionnaire commun basé sur la norme ISO 26000. En activant des campagnes de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs, U Enseigne contribue à les sensibiliser aux enjeux RSE et leur permet de valoriser leurs engagements dans ce domaine auprès de l'ensemble des distributeurs adhérents.

Enfin, U Enseigne a entamé une démarche **devoir de vigilance** (en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance) qui s'appuie sur les nombreuses politiques déjà mises en œuvre à l'égard de nos fournisseurs (politiques filières, politiques activités, évaluations ICS, qualité et Valorise).

A cet égard, U Enseigne a élaboré un plan de vigilance propre à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant des activités de l'Enseigne ainsi que des activités des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Pour ce faire, U Enseigne a réalisé en 2020 une cartographie des risques sur 15 familles de produits alimentaires et non alimentaires représentant les différents types de produits vendus en magasins. Sur la base de cette analyse, l'Enseigne va modifier ses procédures d'évaluation fournisseurs et mettre en place un plan d'action afin de mieux prévenir, atténuer et remédier aux risques identifiés dans la cartographie des risques. U Enseigne va également étendre, courant 2021, son mécanisme d'alerte conformité aux alertes en matière de devoir de vigilance.

Dans un souci d'amélioration continue, U Enseigne projette d'approfondir sa cartographie des risques et son plan d'action dans les années à venir afin notamment d'étendre son périmètre d'analyse et d'attacher des indicateurs de suivi aux actions mises en place.

RÉSULTATS & INDICATEURS

-6%

vs 2019

135 sites

de production de nos fournisseurs situés hors Union Européenne ont été audités ICS en 2020 des sites de productior des fournisseurs ré-audités ont vu leur

ACTIONS MENÉES EN 2020

U Enseigne a ré-invité ses principaux fournisseurs à s'engager dans la démarche Valorise et à partager leurs données RSE. Au 31/12/2020, 241 fournisseurs nous ont mis à disposition leurs données RSE via la base Valorise.

Exercice clos le 31/12/2020 /59

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS VERS UNE CONSOMMATION DURABLE

Avec plus de 11% de part de marché, le Groupement U, présent au quotidien dans la consommation des Français, est conscient de son rôle d'acteur de la transformation sociétale et sait être attendu par les consommateurs sur la sincérité de son discours, l'exemplarité de ses actes et son écoute des attentes de la société. Dans ses missions de centrale d'enseigne, U Enseigne entend contribuer activement à promouvoir et faciliter une consommation responsable pour tous. C'est une des dimensions fortes que porte la signature « U Commerçants autrement ».

Face au risque de développement d'une consommation sur-utilisatrice de ressources, notre engagement s'articule autour de deux objectifs : proposer une offre de produits et services comportant des bénéfices sociétaux et éclairer le consommateur dans ses choix.

NOTRE POLITIQUE

En développant des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous, en donnant le primat à l'humain, en agissant pour la réduction des déchets et du gaspillage, en agissant pour réduire son empreinte carbone, en contribuant à la transformation durable du monde agricole et à la dynamique des territoires, U Enseigne permet aux clients de l'enseigne de choisir une consommation attentive à ses impacts RSE.

Sur ces sujets, U Enseigne souhaite permettre à chaque consommateur de réaliser des choix éclairés et privilégie dans sa communication un discours de preuve et une démarche pédagogique.

Depuis 2016, les bénéfices sociétaux propres à chaque Produit U sont indiqués dans un cartouche figurant sur leur packaging. Ces informations portent sur quatre grands thèmes:

- l'utilisation de matière première agricole française
- la qualité des ingrédients utilisés (sans aspartame, sans colorant, sans huile de palme...)
- la fabrication ou transformation par des entreprises de France, génératrices d'emplois
- la gestion durable des ressources

En 2020, pour une information plus précise des consommateurs, des libellés plus détaillés remplacent progressivement les anciens pictogrammes sur les emballages des Produits U.





En signant fin 2019 le Manifeste sur l'origine des produits alimentaires, U Enseigne s'engage à donner une meilleure information au consommateur sur l'origine géographique des matières premières utilisées dans les produits alimentaires à marque U, et ceci de façon cohérente et transparente par catégorie de produits.

Au fur et à mesure de la révision de nos packagings, l'information de l'origine des matières premières principales ou caractéristiques des produits sera indiquée de façon lisible sur la face avant de l'emballage; le dos du packaging portera lui l'indication d'origine de tous les ingrédients.

Impliquée depuis 2018 dans l'association « La Note Globale », U Enseigne participe activement au travail sur la notation des performances sociétales des produits alimentaires. Ce collectif réunit les acteurs des filières agroalimentaires françaises, de la production jusqu'à la distribution, avec notamment pour objectif d'améliorer l'information du consommateur sur la performance sociétale des produits issus du vivant. U Enseigne a ainsi contribué à la construction d'un étiquetage synthétisant six enjeux-clés : bien-être animal, environnement, nutrition & santé humaine, équité et contribution à l'économie française, traçabilité, RSE. Les 1ères notations de produits seront diffusées en 2021.

Dans le même esprit, U Enseigne a rejoint début 2020 l'Association Etiquetage Bien Etre Animal (AEBEA) créée en 2019 pour proposer un référentiel et un étiquetage consommateur unique quant au niveau de bien-être animal des produits (voir notre politique Bien-être animal page 35).

Pour accompagner les consommateurs dans leurs choix, nous avons créé en 2018 l'application smartphone « Y'A Quoi Dedans ».

Celle-ci permet de consulter la composition des produits alimentaires U, ainsi que celle de l'ensemble des produits du marché répertoriés dans la base de données collaborative Open Food Facts, première base de données « open source » de produits de consommation. Avec une volonté de transparence et non partisane, cette application éclaire les marqueurs du « mieux manger » avec pédagogie, donne accès à l'information et laisse au consommateur son libre-arbitre. A fin 2020, l'application « Y'A Quoi Dedans » a été téléchargée plus de 490 000 fois.

Pour participer à une consommation plus responsable, U Enseigne développe également son offre de services au consommateur : bornes de collecte de déchets du quotidien pour recyclage, location de matériel pour les fêtes et évènements, achat-revente de biens d'occasion, vente en vrac dans de nombreuses familles de produits...



Au travers de ses animations commerciales et de sa communication grands medias et réseaux sociaux, U Enseigne s'attache également à expliquer ses choix RSE de façon pédagogique au plus grand nombre. A titre d'exemples, citons la campagne de soutien aux producteurs locaux menée en mars 2020 au début de la crise Covid-19, les publi-reportages TV valorisant un partenaire « Le Meilleur du local » à chacune des étapes du Tour de France 2020, la 1ère campagne menée sur le réseau TikTok pour engager la jeune génération dans le recyclage des masques anti Covid, le renouvellement des opérations de collecte annuelles de textiles et cartables usagés, la démarche « Cultivons notre nature » pour un jardinage respectueux de l'environnement.

RÉSULTATS 8 INDICATEURS 81% des produits de grande consommation* à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal +1 pt vs 2019 * Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Droguerie, Parfumerie, Hygiène Service U Occasion en test dans 4 magasins U

ACTIONS MENÉES EN 2020



- Garantir la qualité et la transparence de l'information Produits constitue un de nos engagements majeurs vis-à-vis des consommateurs. U Enseigne est en 2020 la 1ère enseigne à rejoindre la base de données des produits alimentaires CodeOnline Food. Créée à l'initiative de la filière agroalimentaire, CodeOnline Food permet aux entreprises du secteur de saisir et partager les informations qualité sur leurs produits vendus en France, quel que soit le canal de distribution. U Enseigne donne ainsi accès à une trentaine de données sur ses Produits U à tous les utilisateurs potentiels, parmi lesquels les applications d'information du consommateur.
- Sur les réseaux sociaux, le compte Instagram ULesCommerçants a pris depuis début 2020 le relais du magazine « Bien Mieux Le Mag » pour inspirer à nos clients une consommation responsable : des posts et stories publiés plusieurs fois par mois autour des Produits U nous permettent d'en expliciter les bénéfices environnementaux et sociétaux et d'informer sur nos démarches.



- Dès août 2020, U Enseigne a été la première enseigne à permettre à ses clients de recycler leurs masques de protection sanitaire (tissus et jetables); une campagne menée sur le réseau TikTok en novembre 2020 a permis de sensibiliser les plus jeunes générations à ce geste écologique (30 millions de vues).
- Avec deux partenaires référencés nationalement en 2019 et 2020, la livraison collaborative de courses entre particuliers est accessible aux magasins qui souhaitent proposer ce service à leurs clients.



- U Enseigne mène différentes expériences sur le marché de l'occasion. Depuis août 2020, U Enseigne et 4 magasins U testent « U Occasion », un nouveau service d'achat/vente de produits d'occasion (électroménager, image et son, téléphonie, informatique, culture...). La revente d'articles d'habillement de seconde main est également expérimentée depuis octobre 2020 dans 5 magasins U.
- Via le service U Location en magasin, U Enseigne développe l'offre de location de véhicules hybrides et électriques.





ENSEIGNE Coopérative

Exercice clos le 31/12/2020 /61

ASSURER LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS ET AGIR POUR LEUR SANTÉ

Les achats de produits de grande consommation que nos clients réalisent dans nos magasins représentent près de 30% de leurs dépenses totales. A cet égard, et considérant la grande diversité des produits et services vendus dans les magasins U, U Enseigne est particulièrement consciente de sa responsabilité en matière de sécurité et santé des consommateurs.

Pour répondre au risque de mise en cause de la sécurité et de la santé des consommateurs, U Enseigne veille en premier lieu à la conformité de ses actions avec les réglementations en vigueur. Nos engagements s'articulent autour de deux objectifs :

- assurer la sécurité des consommateurs, qu'il s'agisse de la surveillance de l'hygiène-qualité en magasin, de la sûreté en magasin ou de la sûreté des produits vendus
- veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs, en proposant des produits à la marque U sains et de qualité, que nos clients puissent consommer en confiance

Assurer la sécurité des consommateurs

> LE PLAN DE SUIVI HYGIÈNE-QUALITÉ DES POINTS DE VENTE U

NOTRE POLITIQUE

Guidée par le souci constant du respect des obligations réglementaires et la satisfaction du client, U Enseigne a mis en place une politique de contrôle Qualité et d'audit Hygiène Qualité dans les points de vente. Cette politique est décrite au travers de la « Charte d'engagement des magasins U en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire», dite « charte Qualité » , à laquelle chaque Associé U est tenu d'adhérer en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur du Groupement (France et DOM-TOM). Elle recense :

- des engagements de résultats
- des obligations génériques de moyens

Le contenu, proposé par l'instance Qualité Sécurité Environnement, est validé par le conseil d'administration du Groupement qui en est le garant. Elle est revue en fonction des évolutions de la réglementation et/ou des exigences du Groupement.

Le Plan de Suivi Hygiène Qualité U Enseigne permet de mesurer et améliorer la maîtrise, en magasin, de la politique de qualité développée par l'Enseigne. Il est composé d'audits ou d'inspections et de « visites conseils » pour le réseau discount et d'audits-conseils pour le réseau proximité et les DOM. Le nombre de ces prestations varie selon le niveau du magasin et les rayons qui le composent. Les audits donnent lieu à une notation qui définit le niveau Qualité du magasin par rapport aux attendus de l'Enseigne. En fonction du niveau atteint, un accompagnement individualisé est mis en place au travers des « visites conseils ». Les résultats permettent au point de vente et à l'enseigne de mettre en œuvre des plans d'actions et d'amélioration appropriés afin d'atteindre le niveau de sécurité sanitaire défini par l'enseigne.



ACTIONS MENÉES EN 2020



- Depuis 2018, U Enseigne a intégré le référentiel d'inspection en sécurité sanitaire FSQS-Food Store Quality Standard dans son Plan de Suivi Hygiène-Qualité.

Ce référentiel, outil d'évaluation du niveau de maîtrise de la sécurité sanitaire, est partagé par les enseignes de la Distribution et mis en œuvre par des organismes d'inspection accrédités (certification Cofrac).

U Enseigne a renouvelé en 2020 sa campagne annuelle d'audits et a mis en place des accompagnements spécialisés, réalisés par les équipes QSSE, auprès des points de vente rencontrant des difficultés.



Dans le contexte de la crise Covid-19, U Enseigne propose une prestation d'audit spécifique aux Associés qui souhaitent éprouver les bonnes pratiques relatives au Covid mises en œuvre au niveau de leur magasin.

RÉSULTATS & INDICATEURS

du 01/04/2020 au 31/03/2021, France et DOM, sur la base des magasins auditables

100%

des magasins audités (France et DOM)

1 518 magasins audités et 2 606 audits

réalisés

> LA SÛRETÉ DANS LES POINTS DE VENTE U

NOTRE POLITIQUE

U Enseigne accompagne les Associés U dans la prévention et la maîtrise des risques liés à la sûreté dans leur point de vente.

Elle met à leur disposition un guide de bonnes pratiques d'évaluation, prévention et gestion des risques dans ce domaine A partir de 2021, elle mettra également à la disposition des magasins des modules de formation de leurs collaborateurs ciblés sur ces thématiques.

Le Groupement U collabore avec les pouvoirs publics pour mettre en place des dispositifs d'intervention coordonnés.

> LE PLAN DE SUIVI DES FOURNISSEURS DE PRODUITS U

NOTRE POLITIQUE

La Coopérative U Enseigne est le premier metteur sur le marché des produits à marque U.

Pour répondre à cette responsabilité réglementaire, U Enseigne a mis en place un suivi qualité spécifique pour chacun de ces produits. Outre des exigences réglementaires, chacun de nos produits à la marque U répond aux exigences de qualité spécifiques de l'enseigne, qui font l'objet d'une formalisation contractuelle avec le fournisseur.

Le respect de ces exigences est évalué dans le cadre du référencement du produit et fait ensuite l'objet d'un suivi tout au long de sa vie.

Ce plan de suivi s'exerce via des plans de contrôle au produit, prélevé aléatoirement dans nos lieux de vente (analyses microbiologiques, physico-chimiques, nutritionnelles, contaminants, sensorielles) et via des audits du site de production. Ces contrôles et audits sont réalisés par des laboratoires externes indépendants et accrédités, formés à notre référentiel.

Ils complètent les plans de contrôle menés par nos fournisseurs, notamment lorsque le site de production de celui-ci possède la certification IFS, référentiel d'audit Qualité mis en place par la Grande Distribution.



ACTIONS MENÉES EN 2020



Des campagnes d'analyses spécifiques ont été réalisées en 2020 ; elles complètent les analyses de routine menées sur nos produits U lors de nos plans de contrôle annuels habituels. Citons par exemple des campagnes d'analyses spécifiques sur les couches bébés (contaminants divers tels que pesticides, phtalates, dioxines, furanes, PCB...), les riz et cafés

RÉSULTATS & INDICATEURS



86%

des sites de fabrication des Produits U alimentaires ont été audités en Hygiène Qualité il y a moins d'un an

-2 pts vs 2019

77%

des fournisseurs U Bazar ont été audités en Qualité et Sécurité Produit il y a moins de deux ans

-4 pts vs 2019

60%

des sites de fabrication des Produits U de grande consommation* ré-audités par U Enseigne entre mars 2018 et mars 2020 ont vu leur notation progresser

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais libre-service,

Exercice clos le 31/12/2020 /63

> LA SÛRETÉ DES PRODUITS VENDUS

NOTRE POLITIQUE

Pour assurer la sûreté des produits vendus, U Enseigne a défini de longue date des procédures de gestion des alertes Produits en relation avec ses fournisseurs, U Log, les points de vente U et les consommateurs. Une « alerte » est une information relative à un produit ou à un lot de produits dont l'absence de traitement neut conduire à une situation mettant en jeu la sécurité des consommateurs ou nuire à l'intégrité de l'environnement. En fonction de sa criticité, une alerte peut amener au retrait du produit de la vente, voire à son rappel chez les consommateurs.

Un manuel de procédures décrit les actions à mener par les différents intervenants lorsque la détection d'une anomalie Produit au sein de l'enseigne donne lieu à l'ouverture d'un dossier d'alerte, qu'il s'agisse de produit à la marque U ou de produit de marque.

Ces procédures sont régulièrement mises à jour et diffusées aux acteurs concernés par la Direction Qualité Sécurité Environnement U Enseigne, qui assure la supervision du dispositif et rend compte des actions menées.

Depuis 2019, la qualité de gestion des alertes par les magasins a été renforcée dans les grilles d'audits du Plan de Suivi Hygiène Qualité.

ACTIONS MENÉES EN 2020





Suite aux travaux menés en 2018 avec le Conseil National de la Consommation. puis en 2019 au sein de la Fédération du Commerce et de la Distribution, U Enseigne poursuit le renforcement de son dispositif de gestion des alertes. Une évolution de nos process de traitement des alertes est attendue en 2021; elle permettra notamment de sécuriser la mise en œuvre des rappels produits en magasins via un blocage possible des produits concernés en caisse.

RÉSULTATS & INDICATEURS

+51%
de produits finis retirés
du marché suite à des actions
de retrait ou de rappel Produit
vs 2019

806 165 produits finis at 24 tonnes

de produits frais traditionnels retirés du marché suite à des actions de retrait ou de rappel Produit

Veiller à l'équilibre nutritionnel et à la santé des consommateurs

Grâce à ses équipes Produits et Qualité dédiées à la conception de quelque 15 000 Produits U, U Enseigne maîtrise et contrôle les cahiers des charges et cadres de fabrication qui nous permettent de porter nos exigences au cœur de chacun de nos produits.

> NUTRITION

NOTRE POLITIQUE

Les connaissances scientifiques sur la nutrition progressent sans cesse ces dernières années et font apparaître de nouvelles corrélations entre les habitudes alimentaires et les problèmes de santé publique (obésité, diabète, allergies, intolérances, etc...). Face à ce constat, la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire fait partie des préoccupations premières des consommateurs dans leurs choix d'achat.

Si les pouvoirs publics se sont engagés sur la question au travers

de campagnes de prévention et la diffusion de recommandations nutritionnelles, nous avons, en tant que 4^{ème} acteur français de la distribution, une responsabilité et un rôle majeur à jouer vis-à-vis de nos clients. Cette responsabilité se traduit autant dans notre offre alimentaire que dans les messages portés par notre enseigne.

Notre responsabilité en tant qu'enseigne de garantir la qualité nutritionnelle de nos produits se traduit en quatre grandes ambitions :

• Privilégier les matières premières présentant les meilleures

- caractéristiques nutritionnelles (fibres, matières grasses végétales, matières premières animales certifiées Bleu-Blanc-Cœur...)
- Garantir le profil nutritionnel de nos produits
- Garantir l'existence d'une offre adaptée aux besoins spécifiques (sans gluten, végétarienne, allégées en sel, et/ou matières grasses, et/ou
- Fournir une information claire et transparente à nos consommateurs

Sur les catégories prioritaires, au fil de chaque révision de gamme, nous réalisons un état des lieux des profils nutritionnels de nos produits (teneurs en sel, sucres et matières grasses) afin de définir des exigences nutritionnelles pour chacune de nos catégories de produits et de les intégrer dans l'optimisation de nos recettes.

U Enseigne dispose depuis 2016 d'une gamme de Produits U « Bon et végétarien » ; cette gamme végétarienne fait l'objet d'exigences spécifiques et notamment celle d'être source de protéines et de fibres lorsqu'il s'agit de solutions repas.

Pour les intolérants au gluten, U Enseigne propose une gamme spécifique à marque U lancée en 2016. Depuis lors, conscients du problème des allergies et intolérances alimentaires et de la nécessité de clarté de l'information pour les personnes concernées, nous communiquons les informations relatives à la composition de nos Produits U à la plateforme d'information gratuite Allergobox.



ACTIONS MENÉES EN 2020



 U Enseigne s'est engagée en 2019 auprès de Santé Publique France à relayer auprès du consommateur le Nutri-Score des produits à marque U. En aidant le consommateur à comparer les qualités nutritionnelles de différents produits au sein d'une même famille, il peut orienter son choix et contribuer à une alimentation équilibrée.

68 % des produits à marque U affichent leur Nutri-Score sur les sites de vente en ligne CoursesU.com des magasins. U Enseigne a également invité ses fournisseurs de marques nationales engagés dans cette démarche à lui communiquer le Nutri-Score de leurs produits afin de pouvoir publier cette information sur ces sites : près de 10 500 produits de marques y sont ainsi signalés.

Une page d'information « Qu'est-ce que le Nutri-Score? » est également accessible à nos clients sur ce site. Chaque fois que possible, le logo Nutri-Score sera également rappelé sur les packagings de nos produits à marque U.

- Lors des révisions de gammes menées en 2020, U Enseigne a continué à améliorer le profil nutritionnel des Produits U. Ainsi, la gamme de Nectars de fruits U bio comporte désormais une teneur minimale de 81% de fruits et est sans sucres ajoutés*.
- *contient les sucres naturellement présents dans les fruits
- La teneur en acides gras trans d'origine industrielle dans les denrées alimentaires sera réglementée à compter de 2021. En effet, des acides gras trans sont synthétisés lors de l'hydrogénation d'huiles végétales et la consommation excessive de ces acides gras trans est associée à une augmentation du risque cardiovasculaire. Dès à présent, à l'exception de la graisse végétale spéciale friture U, aucun produit à marque U ne contient plus de matière grasse hydrogénée ou partiellement hydrogénée.



- Depuis 2007, U Enseigne est engagée auprès de l'association Bleu-Blanc-Cœur. Reconnue démarche d'intérêt nutritionnel et environnemental par les ministères de la Santé et de l'Agriculture, elle vise entre autres à améliorer le profil des acides gras dans les produits d'origine animale à travers une alimentation animale à base de graines de lin, d'herbe, lupin etc...naturellement riche en Oméga 3.

 U Enseigne a fait le choix de traiter des gammes complètes des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur:
- des Produits U sous la démarche Bleu-Blanc-Cœur : à fin 2020, plus de 250 Produits U sont labellisés Bleu-Blanc-Cœur en œufs, bœuf, porc, charcuterie de porc, volaille, lait en bouteille, ultra-frais.
- U Enseigne a repensé son offre de produits de snacking proposée en devants de caisses. 13 références (mélanges de graines, barres de graines et bouchées de fruits déshydratées) proposent des instants de consommation plaisir plus sains, en alternative à la confiserie de poche.

> RETRAIT DES SUBSTANCES CONTROVERSÉES

NOTRE POLITIQUE

Le consommateur s'interroge de plus en plus sur les potentiels risques pour la santé des substances et additifs présents dans les produits de consommation courante. Consciente de ces interrogations, U Enseigne a pris le parti dès 2012 de ne pas se réfugier uniquement derrière la stricte réglementation et a considéré que aller

au-delà de celle-ci en supprimant peu à peu ces substances controversées des produits à la marque U fait partie de notre mission.

La politique de retrait des substances controversées est depuis lors un des socles de nos politiques de Développement durable et un axe majeur de travail de l'enseigne. Elle vise à mettre en œuvre un

plan d'amélioration continu pour supprimer ou substituer ces substances controversées de la composition des Produits U (ex. conservateurs) et de leurs emballages (ex. phtalates), lorsque c'est techniquement possible.

ENSEIGNE Coopérative

Exercice clos le 31/12/2020 /65

Proposer des produits sûrs, sains et de qualité accessibles à tous

En 1er lieu, avec le concours d'un tiers expert, U Enseigne s'est dotée d'une mécanique robuste pour identifier, cartographier et classifier de façon dynamique les différentes substances en jeu. La méthodologie repose sur l'établissement du niveau de controverse, classé d'absence à majeure, et reposant sur 3 critères :

- un indicateur d'alerte sanitaire : notation de la substance en fonction de la nature du danger (cancérigène, mutagène, neurotoxique, ..) ainsi que de son caractère bio-accumulable et persistant
- un indicateur de benchmark réglementaire: notation selon le niveau de réglementation de celle-ci au niveau national ou international
- un indicateur de préoccupation sociétale: notation de l'appréciation de nos clients, de l'opinion publique et des ONG sur l'utilisation de cette substance

Plus de 280 substances ont été analysées au travers cette méthodologie.

En 2nd lieu, au vu des notations obtenues par l'application de la mécanique ci-dessus, U Enseigne s'est engagée à supprimer progressivement des produits à la marque U les substances s'avérant les plus controversées; nous actualisons en permanence cette liste de substances prioritaires.

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos produits à la marque U :

- nous nous engageons, lorsque les conditions le permettent, à supprimer de nos Produits U les substances pour lesquelles une controverse sérieuse a été évaluée;
- le cas échéant, en cas de difficulté à substituer, nous nous engageons à en expliquer les raisons et à définir un plan d'action en vue de définir un planning de faisabilité en fonction des évolutions technologiques;
- en l'absence de perspective de solution à terme, une étude de déréférencement des produits contenant cette substance est menée.



Les emballages de nos produits à marque U indiquent au consommateur les substances dont la composition du produit est exempte (sans aspartame, sans colorant, formulé sans bisphénol A, sans huile de palme...).

Dans ce domaine, le soutien que nous apportons aux démarches d'agro-écologie (cf page 29) contribue également à cette politique.

ACTIONS MENÉES EN 2020

En collaboration avec ses fournisseurs pour rechercher des solutions alternatives, U Enseigne a développé ses nouveaux produits à marque U en application de cette démarche et a poursuivi la révision des recettes et cahiers des charges des produits existants.



- La gamme de pâtes à tartiner U s'est enrichie de 3 nouvelles références, toujours aux arômes naturels et exemptes d'huile de palme.
- La gamme de boissons végétales U Bio a été retravaillée : tous les produits sont désormais sans arômes.
- U Enseigne a pris la décision de supprimer de ses lessives liquides U (hors gamme Escales prévue en 2021) la MIT (méthylisothiazolinone), substance potentiellement source d'irritations cutanées. A la différence d'autres acteurs du marché, la MIT a été remplacée par un composant exempt de controverse.



 Interdit dans les produits alimentaires depuis le 01/01/2020, le dioxyde de titane est également retiré de la composition des dentifrices U depuis 2019, ainsi que de nos rasoirs et recharges U et de nos blocs WC depuis 2020.

RÉSULTATS & INDICATEURS

285 substances

évaluées dans le domaine des produits de grande consommation*

dont 211 substances considérées comme controversées à l'issue de notre mécanique d'évaluation, +4,5% vs 2019

crown too quotion of Zhoonghie a phie too positions can take to

70 substances que U Enseigne s'engage à ne pas utiliser dans ses produits* à la marque U

substances
supprimées
des produits' à la
marque U (dont 17
phtalates supprimés
de la conception des
emballages),

stable vs 2019

450 ubstances en cours d'étude ou de diagnostic en vue de leur suppression dans les produits* 45
substances sur squelles un plar

* Epicerie, Liquides, Surgelés, Produits frais en libre-service, Produits frais traditionnels, Droquerie, Parfumerie, Hygiène



Note méthodologique

La présente déclaration de performance extra-financière est établie en application des directives posées par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières et par son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La Direction Qualité Sécurité Sociétal Environnement (QSSE) de la Coopérative U Enseigne a animé cette démarche auprès des différentes directions contributrices et a réuni, structuré et formalisé l'information rapportée.

> Périmètre du reporting

Le périmètre du reporting concerne la Coopérative U Enseigne et les filiales opérationnelles sur lesquelles la société établit des comptes consolidés, à savoir : U Logistique, U Etablissement de paiement, U Centrale Export et Info U.

> Gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

La politique en matière de Responsabilité Sociétale de U Enseigne est insufflée par le Comité Stratégique et validée par le Conseil d'Administration national, qui est animé par le Président de la Coopérative U Enseigne. Les Associés du Comité Stratégique fixent ainsi les feuilles de route RSE du Comité QSSE qui est en charge d'animer la politique RSE dans l'organisation. Opérationnellement, la Direction QSSE, au sein de la Direction commerciale, au plus près des métiers du commerce auxquels elle impulse les politiques Développement durable Produits, assure ensuite la coordination des chantiers RSE de l'entreprise et rend compte des avancées au Comité QSSE et au Comité Stratégique.

> Période de reporting

Les données collectées concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

> Référentiel de reporting

Un référentiel de reporting est défini et communiqué à l'ensemble des contributeurs internes. Il décrit notamment pour chaque donnée ou indicateur : la thématique de référence, l'unité de collecte, le mode et la méthode de calcul, la source de la donnée. Ce référentiel prévoit également des processus de contrôle et de fiabilité des données recueillies.

> Précisions sur les modes de calcul retenus :

- Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

 Le périmètre de calcul 2020 concerne les émissions de GES

 U Enseigne liées à l'activité de distribution. En 2018,
 il prenait en compte les données relatives aux scopes 1 et 2.

 En 2019, y ont été ajoutées les fuites de gaz réfrigérants
 de la flotte Transport et Entrepôts et les déplacements
- En 2019, y ont été ajoutées les fuites de gaz réfrigérants de la flotte Transport et Entrepôts et les déplacements professionnels des collaborateurs (hors déplacements domicile-travail) ; le coefficient d'émission a fait l'objet d'une actualisation en 2019. En 2020, les émissions liées au Transport amont (flux de retour des magasins U vers les entrepôts U Log) ont été intégrées.
- Taux de remplissage des camions lors des livraisons aux magasins
- La capacité de remplissage des différents types de véhicules utilisés (ambiant, frigorifique) prend en compte les équipements d'optimisation des chargements tels que l'utilisation de semis à barres.
- KwH consommés par colis expédié
- Cet indicateur fait référence à la consommation énergétique des entrepôts logistique (hors transport) rapportée au nombre de colis annuels expédiés aux magasins U.
- Kg équivalent CO, par m3 transporté
- Les émissions de gaz à effet de serre logistiques Transport sont issues d'un outil de suivi externalisé qui fait appel à des facteurs d'émission propres à chaque type d'énergie consommée. Pour une meilleure lecture du résultat, les volumes rapportés par volume transporté (en m³) sont exprimés en kilogramme eq CO₂.
- Part de plastiques recyclés ou recyclables intégrés aux emballages des Produits U, part de plastiques problématiques et inutiles supprimés des emballages des Produits II

Les indicateurs sont calculés conformément à la méthodologie retenue par les signataires du pacte National sur les emballages plastiques et ont été mesurés sur 57% des références de Produits U mis en marché en 2020.

- Taux d'emploi de personnes handicapées
- Cet indicateur utilise les données des Déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés des différentes entités du périmètre consolidé, et prend en compte les minorations déclarées. La méthodologie de calcul tient compte de la réforme de l'obligation TH applicable à compter de 2020. En conséquence, les indicateurs 2020 ne sont pas comparables avec les données des années antérieures.
- Heures de formation dispensées dans l'année

 Cet indicateur prend en compte les formations inscrites au

 Plan de dévelopmement des compétances et les formations

Plan de développement des compétences et les formations Sécurité.

- Taux d'absentéisme
- Le nombre de journées d'absence hors congés légaux en 2020 est rapporté au nombre de jours théoriques travaillés en 2020 (jours ouvrés), hors jours de repos hebdomadaires, congés RTT, jours fériés, jours de congés légaux et conventionnels.
- Plan de suivi Hygiène-Qualité
- La base de magasins auditables s'entend France et DOM, hors nouveaux magasins ouverts sur la période de contrôles et sauf circonstances exceptionnelles majeures rendant l'audit impraticable (travaux, report de planning, crise...). Le plan de suivi est réalisé par campagne annuelle, du 01/04/N-1 au 31/03/N.

/6

Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe.

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société U Enseigne

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société U Enseigne (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la note méthodologique de la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques;

- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir U Enseigne et U Log, et couvrent entre 99 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre mi-avril 2021 et fin mai 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions qualité, santé, sécurité et environnement, transport et emballage, et ressources humaines.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2021

L'un des Commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet Associé

Pascal Baranger

Directeur au sein du Département Développement Durable

ENSEIGNE Coopérative

Exercice clos le 31/12/2020 /69

Rapport de l'organisme tiers indépendant

Annexe : liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Plastique PET collecté auprès des clients via des points de collecte en magasins;
- Plastiques recyclables et recyclés dans les emballages ;
- Tracteurs et porteurs routiers à la norme Euro tech 6 ;
- Magasins disposant de bornes de recharges pour véhicules électriques;
- Produits U sous démarche café :
- Produits U provenant de filières animales issus de la filière BBC ou Bio;
- Produits porteurs du label MSC;
- Volumes d'œufs U vendus issus d'élevages en plein air;
- Collaborateurs femmes et hommes ayant bénéficiés d'une promotion interne ;
- Collaborateurs en contrat d'alternance au 31/12/2020;
- Recrutements CDI et turn-over CDI;
- Managers ayant participé aux webinaires de prévention des risques psychosociaux;
- Demandes de congés parentaux réalisées ;
- Produits alimentaires à la marque U portant la valeur « Entreprise de France »;
- Fournisseurs PME français de produits ;
- Magasins testant le Service U Occasion;
- Produits de grande consommation à la marque U portent au moins un bénéfice sociétal;
- Sites de production ré-audités ayant vu leur notation progresser ;
- Produits finis et produits frais traditionnels retirés du marché à la suite d'une action de retrait ou de rappel produit;
- Produits U dédiés à des régimes alimentaires particuliers (sans gluten, végétarien).

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Signature du Pacte sur les Dates de Consommation
- Signature de la convention de partenariat entre Système U et la Région Grand Est ;
- Engagement dans le programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement);
- Développement de l'offre Bio;
- Initiative récompensée par le trophée « Œuf d'or » du CIWF;
- Partenariat avec l'Ecole de la $3^{\rm ème}$ chance du Val de Marne ;
- Négociations avec les organisations syndicales en vue de la conclusion en 2021 d'un accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap;
- Mise en place de l'enquête « Qu'en dis-tu? »;
- Ouverture du Centre de Formation des Apprentis (CFA) en septembre 2020 ;
- Financement d'un dispositif de soutien scolaire ;
- Création d'une procédure de traitement des situations de risques psychosociaux;
- Commercialisation chaque semaine de 6 fruits et légumes origine France à prix coûtant;
- Impression des prospectus commerciaux en France;
- U Enseigne rejoint la base de données de produits alimentaires CodeOnlineFood;
- Incitation à l'engagement des fournisseurs dans la démarche Valorise ;
- Mise en place des campagnes d'analyses spécifiques en 2020;
- Suppression du MIT, substance controversée, dans les lessives liquide U.





autrement

Coopérative U Enseigne

Société Anonyme Coopérative de commerçants détaillants à capital variable Parc tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - 94150 Rungis